

Temps fort CT Eau Mayenne amont

- 23 mai 2024 -



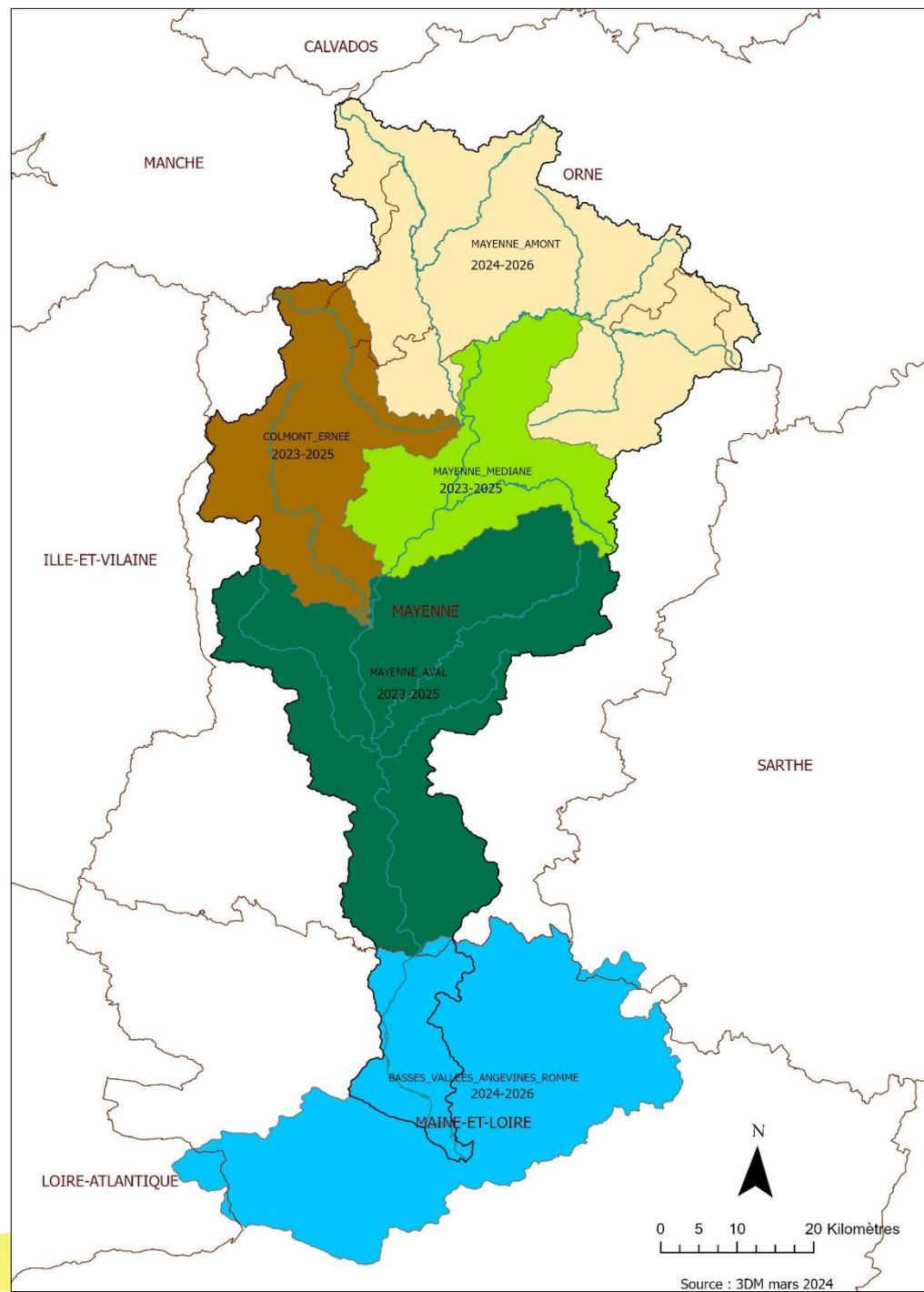
Ordre du jour

- ❖ CT Eau Mayenne amont (territoire, enjeux, ...)
- ❖ Présentation des effets de la restauration morphologique des cours d'eau sur la qualité de l'eau
- ❖ Présentation des actions pollutions diffuses du CT EAU Mayenne amont
- ❖ Présentation du label Terre de sources

Repas

- ❖ Atelier 1 : Visite de la station d'eau potable de Couterne
- ❖ Atelier 2 : Focus sur les acquisitions foncières

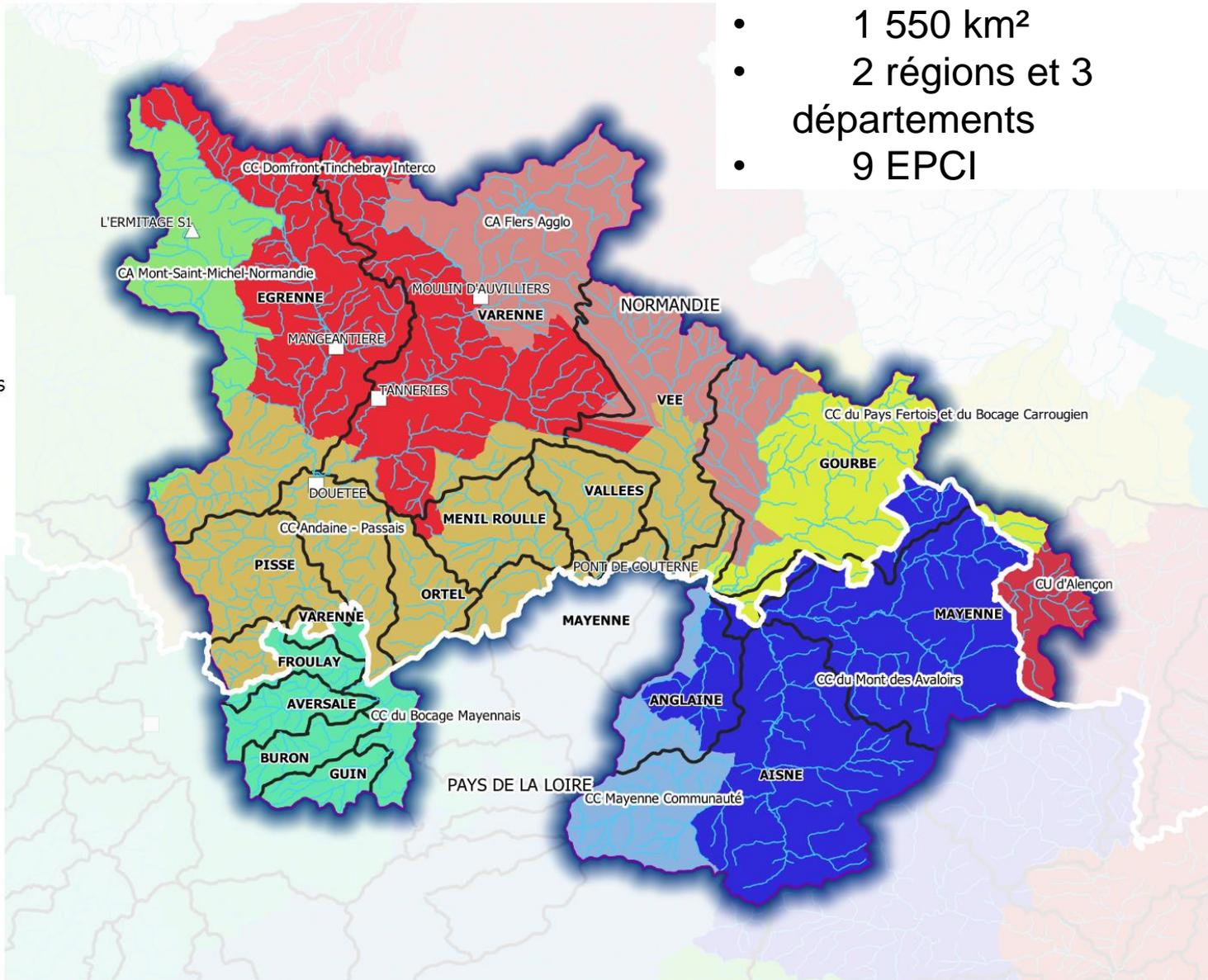
- **Contrat Territorial Eau (CT Eau) =** Nouvel outil pour le financement d'actions visant à la préservation et à la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- **Les CT EAU sur le bassin de la Mayenne**
 - 2020-2025 :
 - CT EAU Mayenne aval
 - CT EAU Mayenne médiane
 - CT EAU Colmont-Ernée
 - 2021-2026 :
 - CT EAU Mayenne amont
 - CT EAU BVA



Contrat territorial Mayenne amont Projet

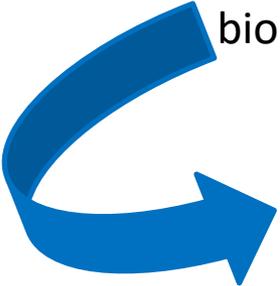
-  Limites BV masses d'eau
-  Limites régionales
-  EPCI
- Captages prioritaires Sdage
 -  eau souterraine
 -  eau superficielle

- 1 550 km²
- 2 régions et 3 départements
- 9 EPCI



- **3 volets d'actions identifiés :**

- Lutte contre les **pollutions diffuses**
- Limitation de **l'érosion** et des **transferts** vers les cours d'eau
- **Restauration** des milieux aquatiques, des milieux humides et de la biodiversité



Les objectifs stratégiques visés par le contrat :

- ✓ Atteinte et maintien des normes de qualité pour l'AEP sur les 7 captages prioritaires
- ✓ Amélioration de l'état des masses d'eau
- ✓ Amélioration de l'état du Lac de Haute Mayenne
- ✓ Mise en cohérence les actions des différents maîtres d'ouvrage

POINTS D'ATTENTION

- ❖ Favoriser des approches transversales afin d'améliorer les différents compartiments
⇒ Certaines actions répondent à plusieurs des enjeux et objectifs
- ❖ Participer à l'atténuation des impacts du changement climatique
⇒ Limitation du ruissellement et rétention de l'eau dans les sols

- Rappel de la gouvernance

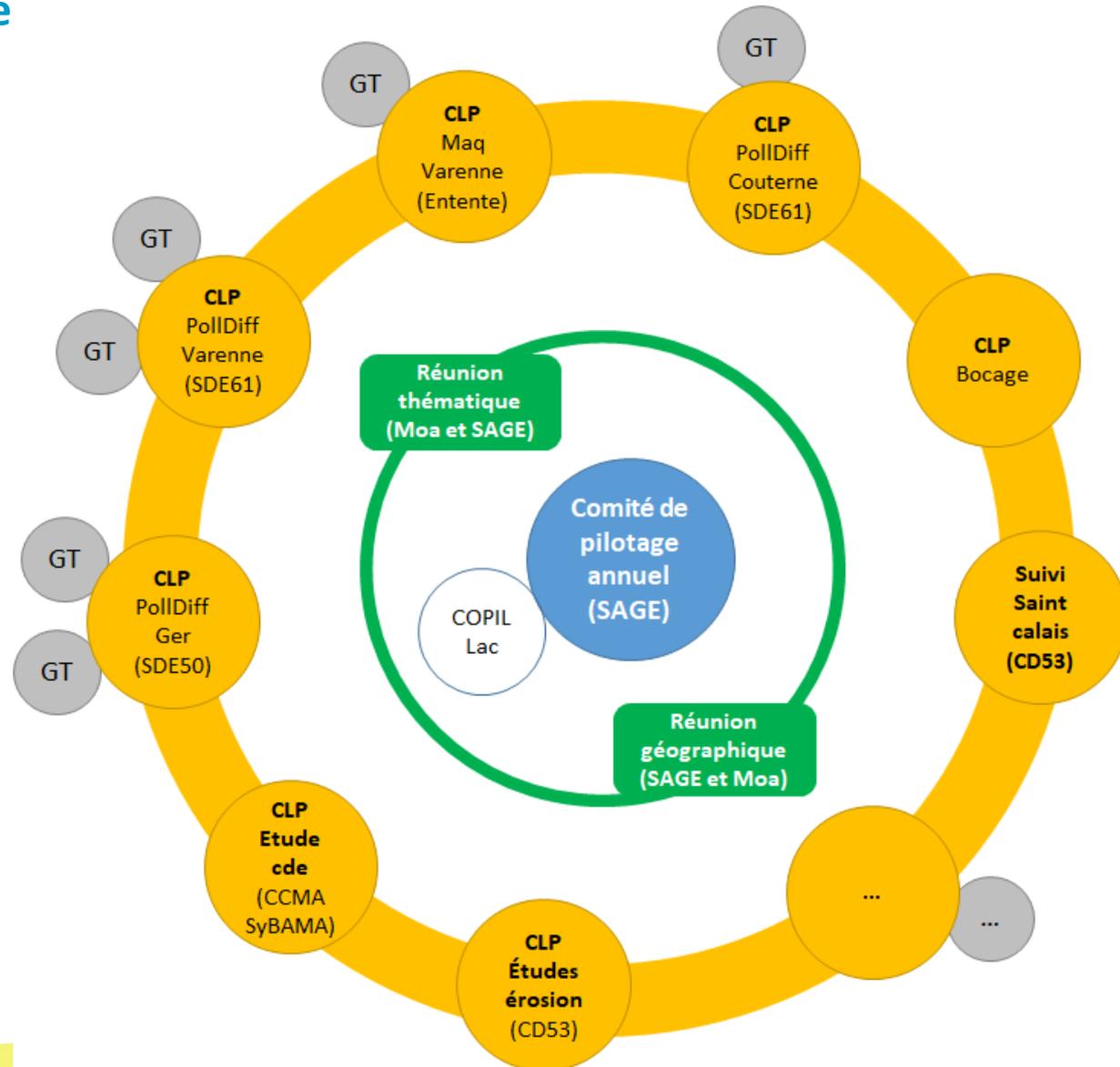
GT = Groupe de Travail

CLP = Comité Local de Pilotage

Réunions thématiques et/ou
Réunions géographiques

COFIL Annuel

+ *COFIL Annuel LAC Haute Mayenne*



1. Présentation des effets de la restauration morphologique des cours d'eau sur la qualité de l'eau
2. Présentation des actions pollutions diffuses du CT EAU Mayenne amont
3. Présentation du label Terre de sources

Présentation des effets de la restauration morphologique des cours d'eau sur la qualité de l'eau

Mickaël LEBIHAN – Office Français pour la Biodiversité

Présentation des actions pollutions diffuses

Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne – Jean-Luc DELETRE
Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche – Hugo BLANC

CT Eau Mayenne Amont

Temps fort – 23/05/2024

Actions pollutions diffuses 2024-2026

Et bilan du 1^{er} contrat

**Aire d’Alimentation de Captages de
l’Ermitage à Ger (50)**

AAC de l'Ermitage à Ger : rappel du contexte local

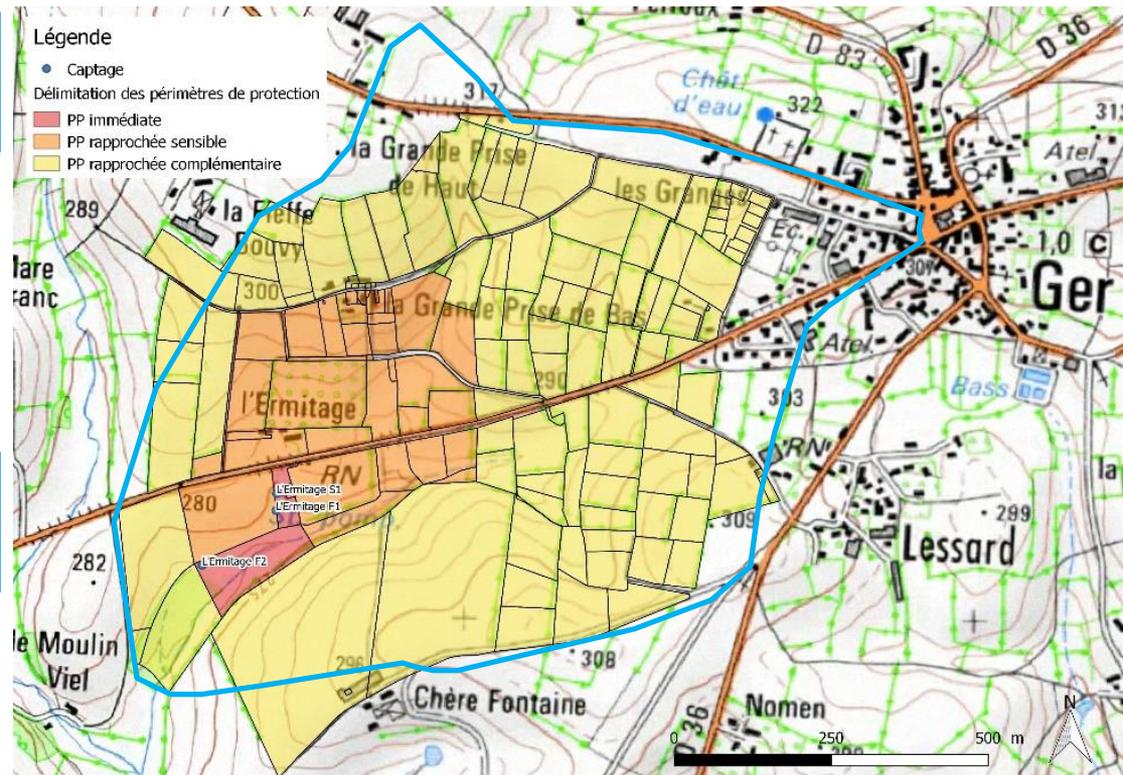
- ↪ 1 captage (classé prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement de 2009) + 2 forages
- ↪ 1 station de traitement des eaux – prélèvement de 57 000 m³/an

Aire d'Alimentation des
Captages : 130 ha

- ↪ Obligation de mise en œuvre d'une démarche de reconquête par la collectivité mais des actions basées sur le volontariat des acteurs de terrains

Périmètres de Protection des
Captages : 105 ha

- ↪ AP de DUP 1988 + 2016
- ↪ Contraintes faibles sur ce site



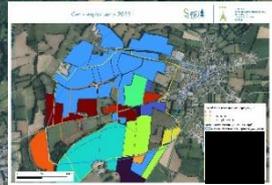
AAC de l'Ermitage à Ger : rappel du contexte local

- ↪ 5 exploitants concernés par la démarche et engagés dans l'accompagnement
- ↪ 3 bâtiments d'exploitation limitrophes de l'AAC
- ↪ 1^{er} contrat territorial 2014-2018 / Evaluation 2019 / 2^{ème} programme (intégré au CT Eau) 2021-2024

RPG L'Ermitage 2023

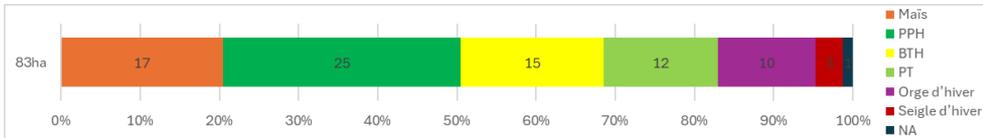


S'eau 50
Syndicat Départemental de l'Eau
de la Manche
130 rue de la Liberté
Saint-Lô

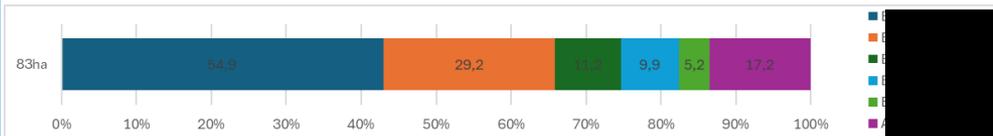


- Périmètre de Protection des Captages (PPC)
 - PPC
 - PPR sensible
 - PPR complémentaire
- Ressources en eau (secteur Hugo)
 - Aire d'Alimentation des Captages (AAC) Hugo
- Parcelles agricoles_2023_AAC_Ermitage_F1
 - Blé tendre d'hiver
 - Maïs (hors maïs doux)
 - Orge d'hiver
 - Prairie de 6 ans et plus (couvert herbage)
 - Prairie temporaire de 5 ans ou moins et autre mélange avec graminées
 - Luzerne
 - Seigle d'hiver
 - Surface agricole temporairement non admissible, autre que surface pâturable

Assolement 2023 :

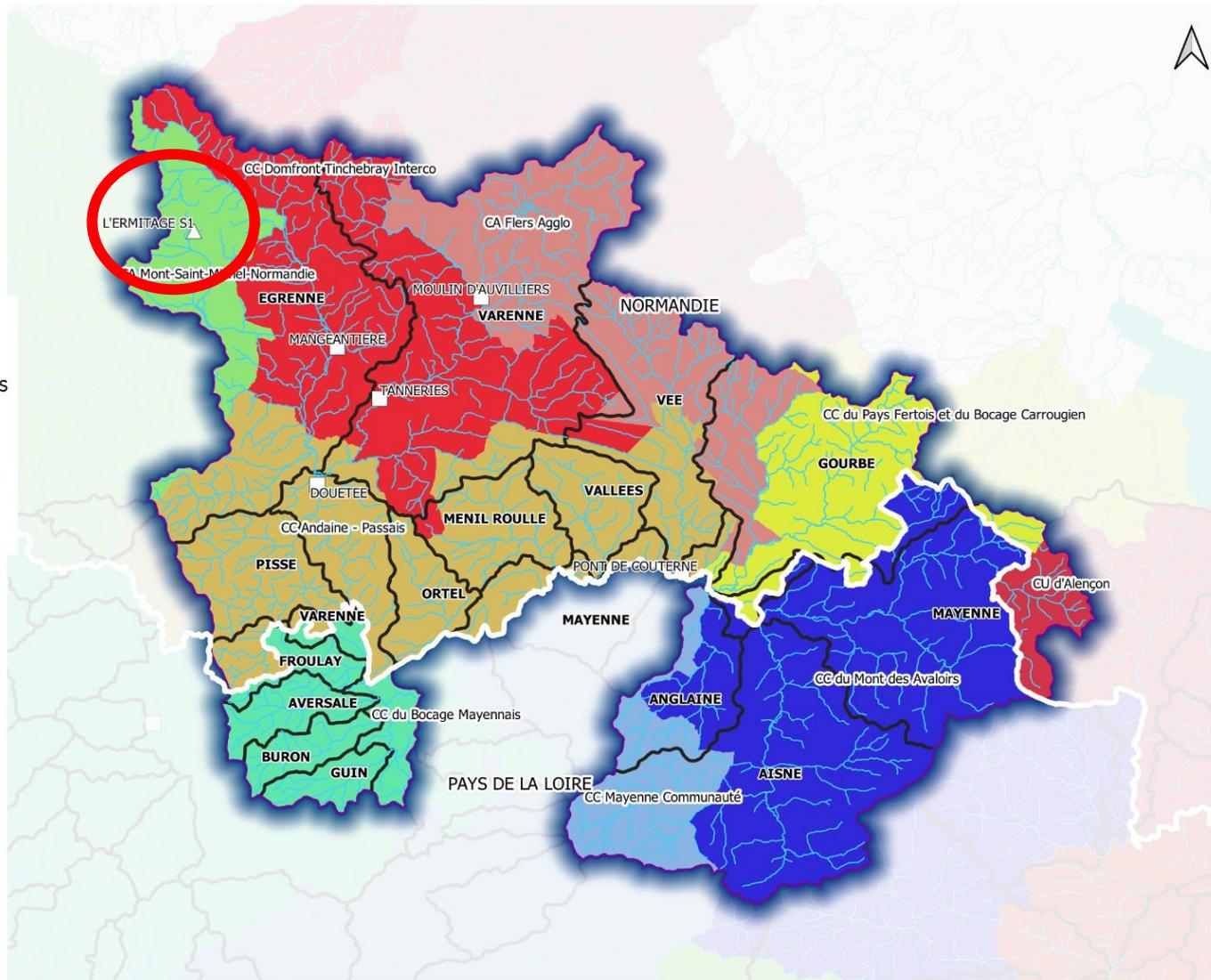


Exploitants :



**Contrat territorial
 Mayenne amont
 Projet**

-  Limites BV masses d'eau
-  Limites régionales
-  EPCI
- Captages prioritaires Sdage
-  eau souterraine
-  eau superficielle

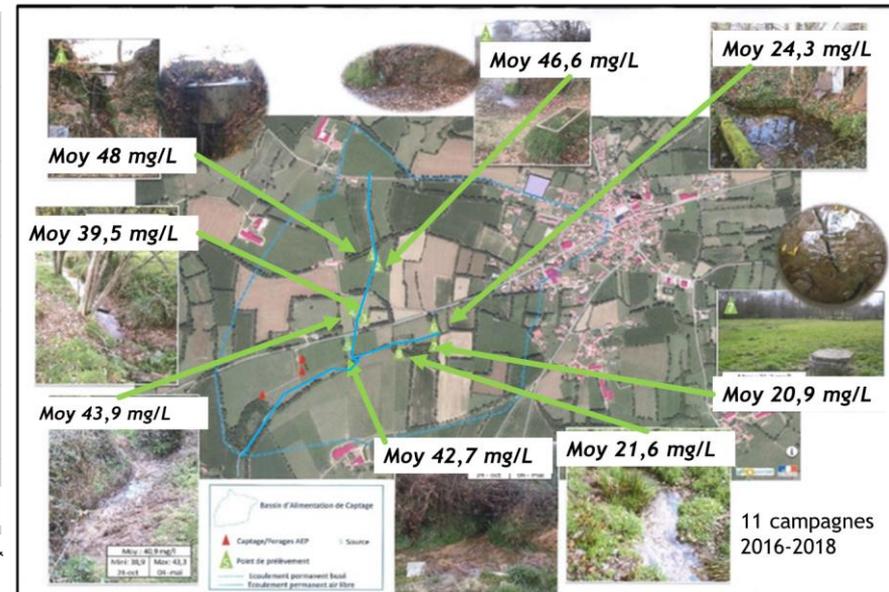
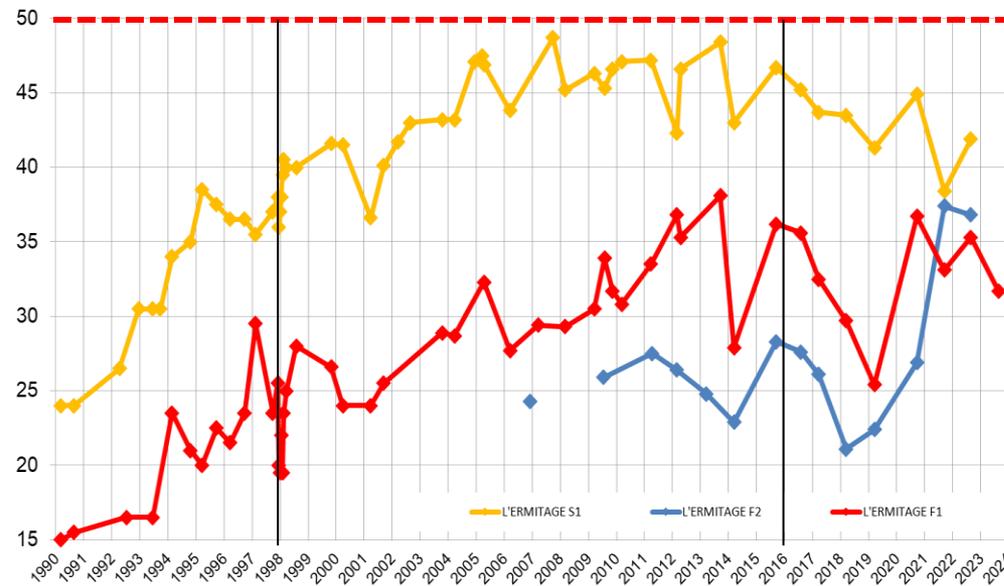


Qualité de l'eau brute : nitrates

↪ Enjeu historique, déclencheur de la démarche AAC

↪ Une situation toujours sous surveillance (amélioration S1 et F1, dégradation F2)

↪ Des concentrations très hétérogènes à l'échelle du BV et avec une forte variabilité temporelle



Qualité de l'eau brute : métabolites de pesticides

↳ **Nouvel enjeu, traduisant la vulnérabilité de cette ressource**

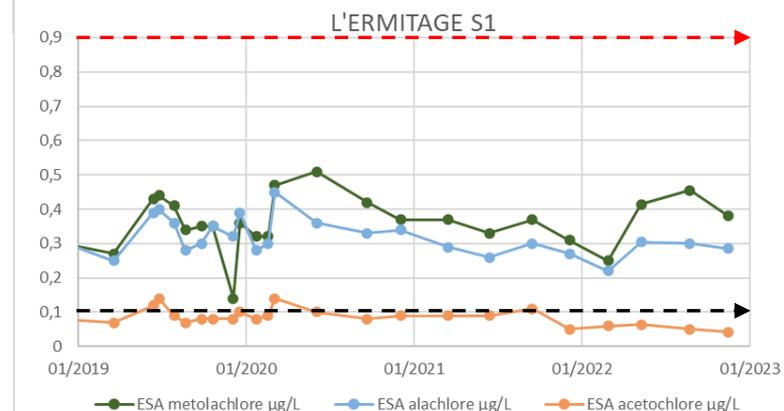
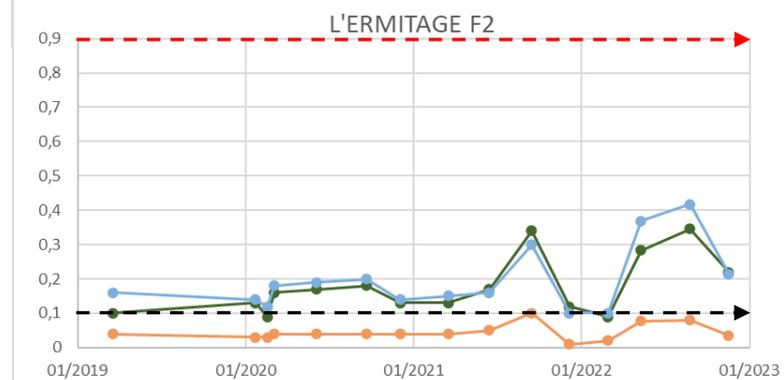
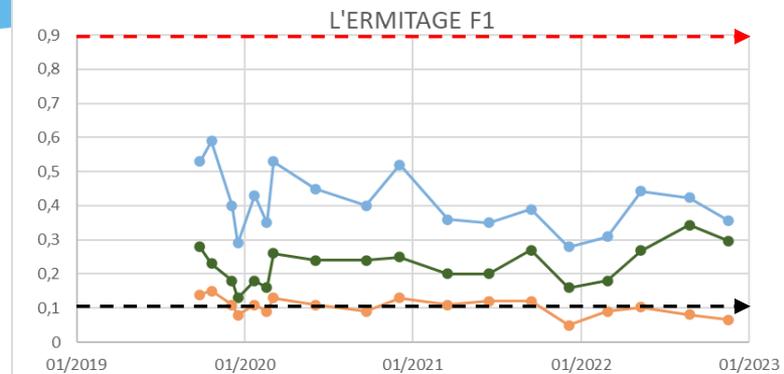
↳ **Persistance dans l'environnement de ces molécules, longtemps après leur interdiction**

↳ **ESA-Métolachlore ; ESA-Alachlore → 0,1 à 0,6 µg/L**

↳ **ESA Acétochlore → de l'ordre de 0,1 µg/L**

↳ **Métabolites jugés non pertinents par l'ANSES**

↳ **Seuil de vigilance fixé à 0,9 µg/L**



Conclusions du CoPil d'octobre 2023

- Des résultats encourageants mais **à consolider** (qualité de l'eau / pratiques des exploitants)
 - Nouvelle délimitation de l'AAC actée, **7 ha supplémentaires à intégrer à la démarche**
 - 2024 : dernière année du 2^{ème} programme d'actions : poursuite des actions engagées
 - 2024-2028 : objectif validé en CoPil : mise en œuvre d'un 3^{ème} programme d'actions intégré au CT sur la période 2024-2026
- ✓ **Assurer la continuité de la démarche auprès des 5 exploitants agricoles**

Bilan financier 2021-2023

	Coût prévisionnel				Coût effectif (engagé)				AELB		SDeau50
	2021	2022	2023	TOTAL	2021	2022	2023	TOTAL	Taux	Montants	
Animation 0,2 ETP animateur + 100 à 200 €/an	13 800 €	14 200 €	14 500 €	42 500 €	13 800 €	13 800 €	13 910 €	41 510 €	50%	20 755 €	20 755 €
Etudes	2 700 €			2 700 €		3 890 €		3 890 €	50%	1 945 €	1 945 €
	5 300 €	4 350 €	4 350 €	14 000 €				0 €	50%	0 €	0 €
Actions agricoles collectives											
Actions agricoles individuelle	18 750 €	21 300 €	20 800 €	60 850 €	22 357 €	24 491 €	24 491 €	71 339 €	30%*	21 402 €	49 937 €
Dispositifs transversaux (boisement)		8 700 €		8 700 €				0 €	50%	0 €	0 €
Action foncière	10 750 €	10 750 €	10 750 €	32 250 €			5 400 €	5 400 €	30%	1 620 €	3 780 €
Action non agricole	400 €			400 €	397 €			397 €	0%	0 €	397 €
Action non agricole (ANC)									-		
TOTAL	51 700 €	59 300 €	50 400 €	161 400 €	22 754 €	42 181 €	43 801 €	122 536 €		45 722 €	76 814 €
								76%		37%	63%

*taux de 50% avec prise en compte des pla

*en bleu prestation terminée et facturée

L'accompagnement individuel 2022-2023 (année 2022) sera restitué en janvier 2024

L'accompagnement individuel 2023-2024 (année 2023) sera restitué en janvier 2025



Actions 2024-2028 (à valider par le CoPiL 09/2024)

- **Etendre l'accompagnement technique** à la nouvelle délimitation et poursuivre le travail engagé avec les 5 exploitants
 - ❖ Septembre 2024 : nouveau marché « suivi agronomique » pour 3 campagnes
 - ❖ Analyse du système de cultures
 - ❖ Fertilisation (PPF pris en charge), intercultures, protection des cultures
 - ❖ Diagnostics fourragers
- **Réaliser des investigations complémentaires** (jaugeages, suivi renforcé de la qualité de l'eau)
- **Boisement** de 0,85 ha en projet (parcelle communale) – diagnostic de la friche
- Mettre en œuvre des **essais / démonstrations** en lien avec les conseillers / prescripteurs pour développer le désherbage mécanique notamment

Actions 2024-2028

	2024	2025	2026	2027	Total
Accompagnement technique individuel des exploitants agricoles : gestion de la fertilisation, intercultures, conduite phytosanitaire)	24 500	32 800	24 500	24 500	106 300
Accompagnement technique individuel des exploitants agricoles : diagnostic fourrager et suivi herbe	4 000	4 000	4 000	4 000	16 000
Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)	2 500	2 500	2 500	2 500	10 000
Acquisitions foncières	84 000	0	0	0	84 000
Boisement	0	8 700	0	0	8 700
Etudes complémentaires (suivi renforcé de la qualité de l'eau, jaugeages)	0	16 000	1 000	1 000	18 000
Communication	100	100	100	100	400
Animation	11 000	11 200	11 400	11 600	45 200
Total	126 100	75 300	43 500	43 700	288 600

Financeurs	Taux	Montant
AELB	37%	106 240
SDeau50	63%	182 360

❖ Indicateurs :

Définition d'objectifs qualité de l'eau brute (nitrates et métabolites de pesticides sur les 3 ouvrages) à atteindre au terme du programme. Indicateurs de suivi (nb d'exploitants engagés, SAU suivie, surfaces en prairies...)

❖ Contribution aux objectifs du SAGE :

Objectif 1 : Améliorer la qualité des cours d'eau

Objectif 2 : Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau

Objectif 3 : Réduire l'utilisation des pesticides

Zoom sur l'étude « écoulement »

- Existence de zones drainées anciennes
- Existence de deux canalisations parallèles qui franchissent la crête topographique

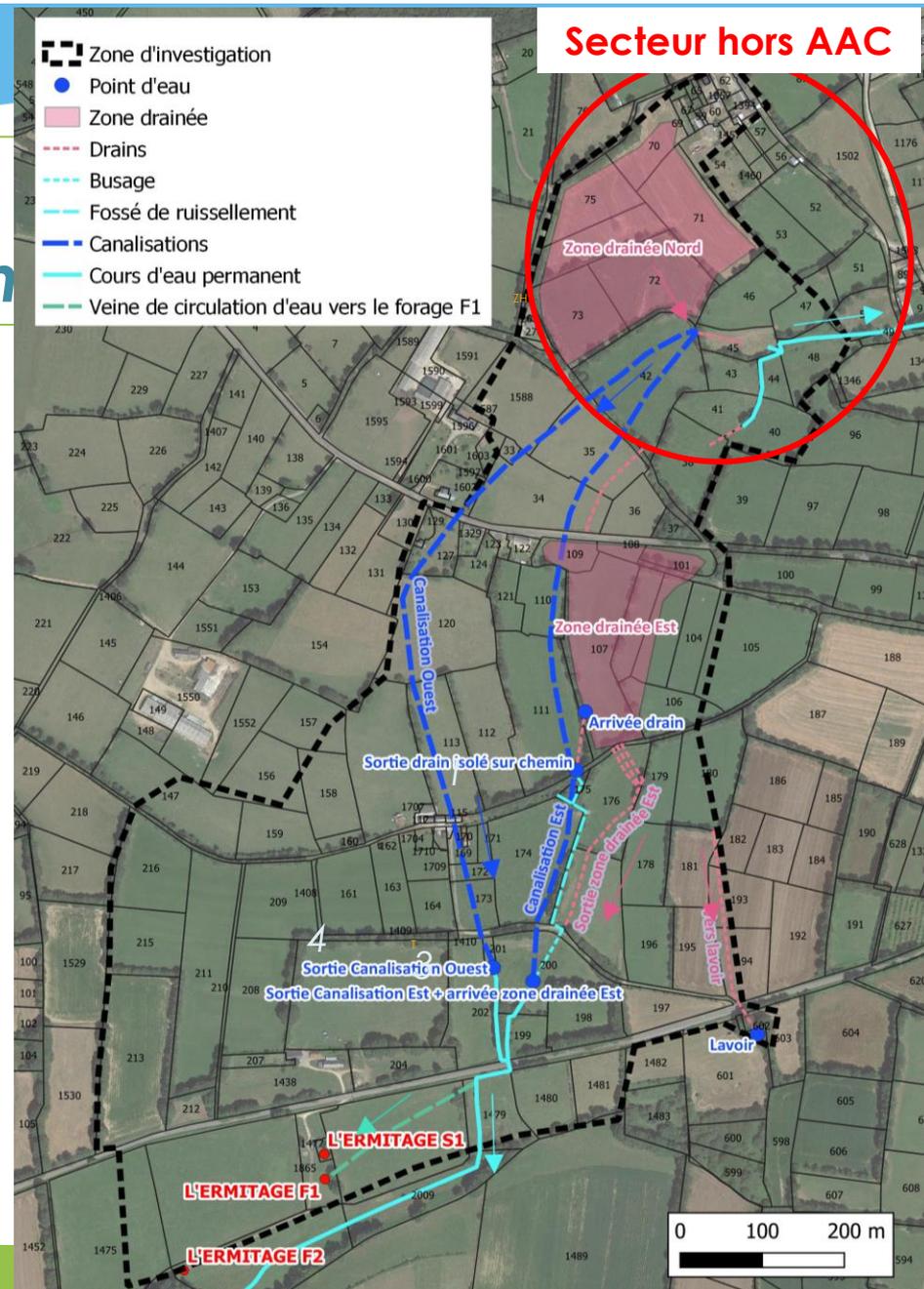


Reconstitution d'une portion de drains en 1/4 n°5410



Figure n°15 : Localisation des écoulements superficiels vue depuis l'Est des parcelles A200 et A201 (source : Terre&Via)

- Apport d'eau depuis l'extérieur de l'AAC !
- Nécessité de mener des investigations complémentaires



Des démarches AAC mises en œuvre sur de nombreux sites dans la Manche

Objectif : préserver et reconquérir la qualité de la ressource en eau destinée à l'AEP

○ Aire d'alimentation de captages :

- 35 AAC à l'échelle du SDeau50
- 11 400 hectares
- 4 animateurs + 1 technicien

ETAPE 1

Délimitation de l'AAC

ETAPE 2

Diagnostic des pressions

ETAPE 3

Elaboration d'un programme d'actions

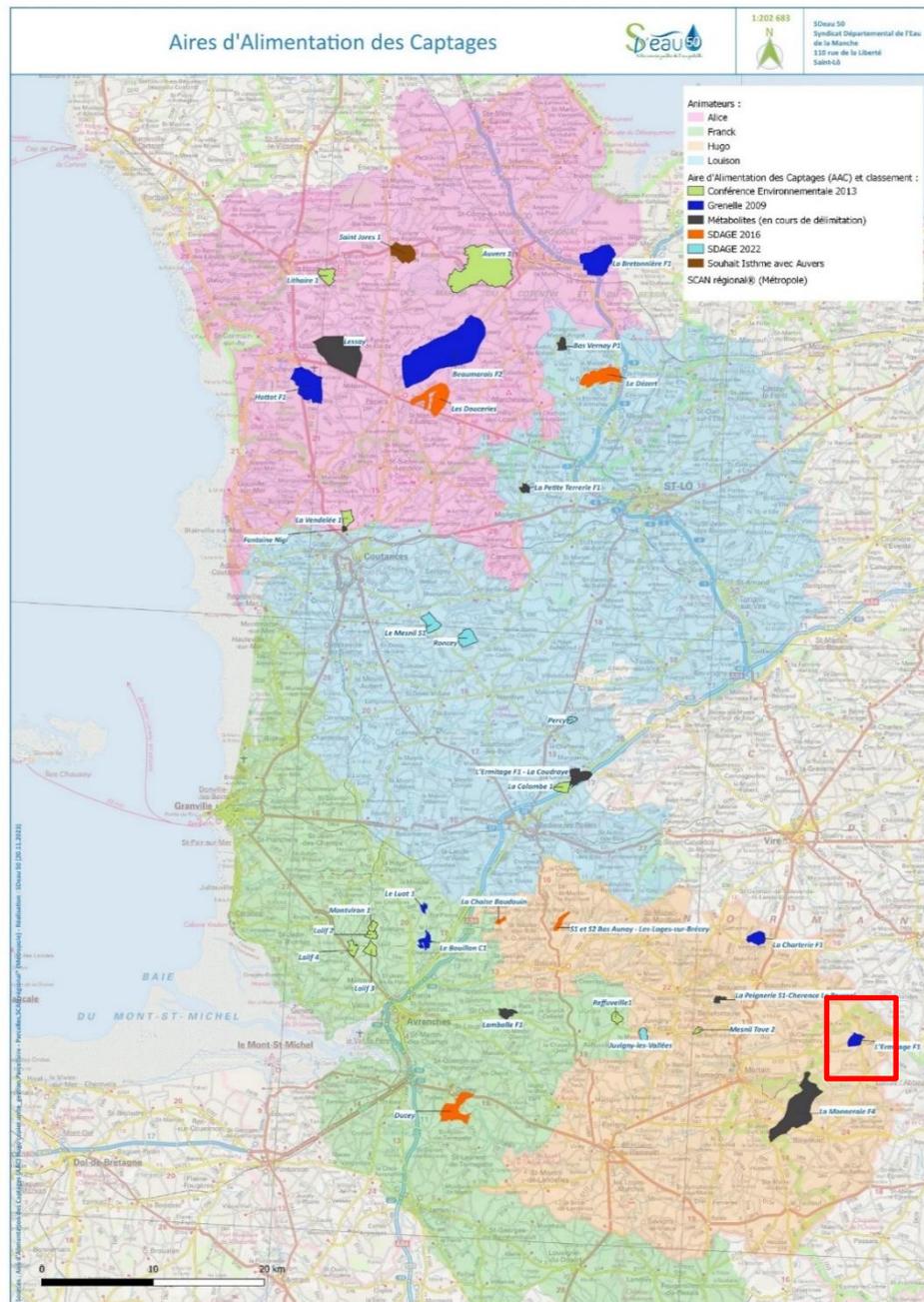
ETAPE 4

Mise en œuvre du programme d'actions

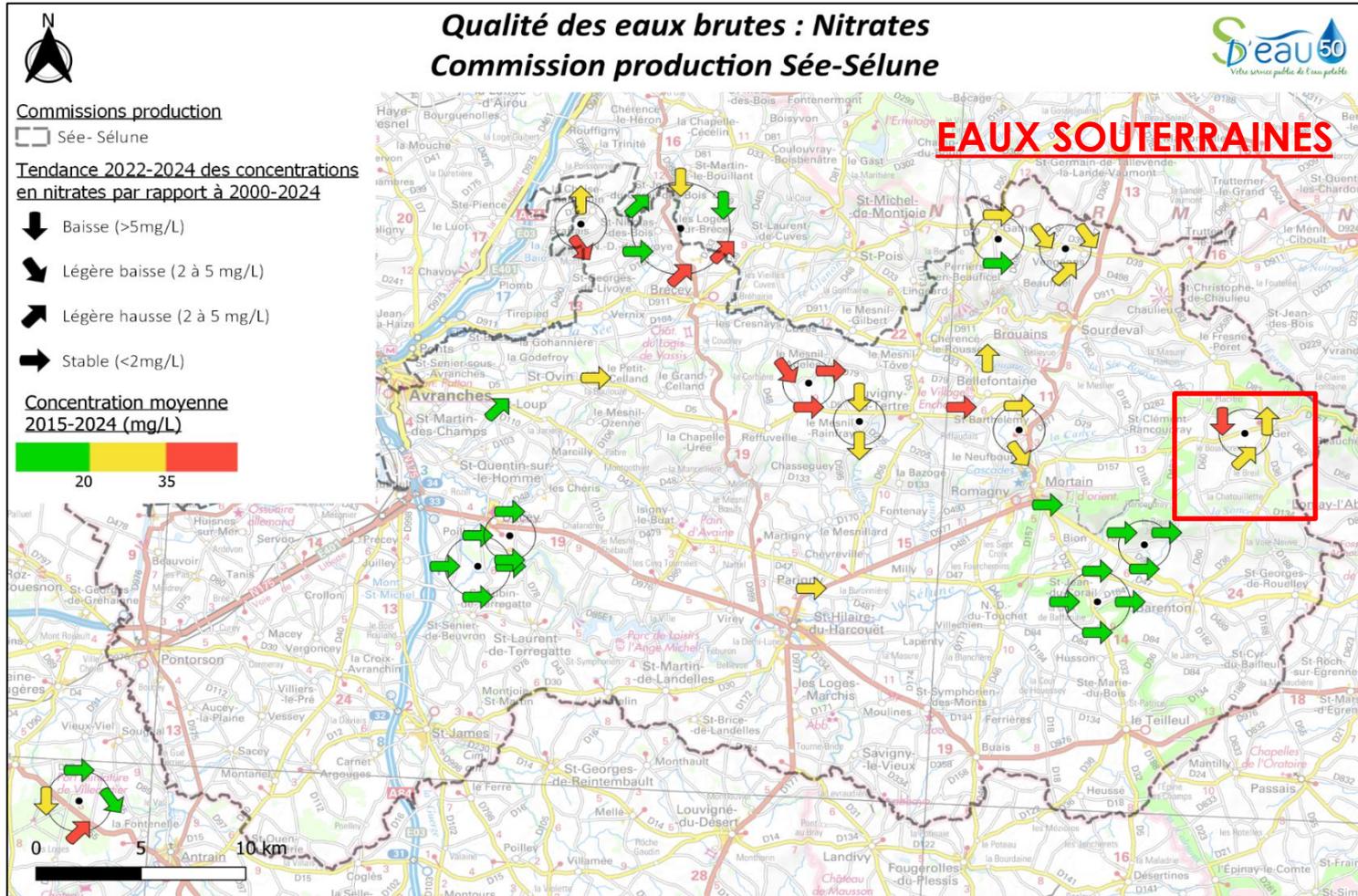
ETAPE 5

Evaluation du programme d'actions

✓ actions complémentaires aux prescriptions applicables dans les Périmètres de Protection (Code Santé Publique)



Qualité de l'eau brute : les nitrates, problématique historique



Un panel d'actions régulièrement mises en œuvre dans le cadre de démarche AAC

○ Aire d'alimentation de captages :

- Actions de lutte contre les pollutions diffuses basées sur le volontariat
- Actions individuelles et des actions collectives
- Des prestations extérieures (SDeau50 = coordonnateur)
- Financeurs principaux : Agences de l'Eau
- Durée moyenne: 5 ans avec un CoPil annuel

Des actions agricoles pour la préservation de la ressource en eau

Limiter les risques de lessivage de nitrates vers la nappe

Thématique «Azote» :

- Appui technique aux agriculteurs dans la gestion de leur fertilisation
- Analyses de sols, reliquats d'azote, et d'effluents d'élevage
- Essais, bouts de champs sur les couverts hivernaux



Thématique « Produits phytosanitaires et alternatives » :

- Appui technique aux agriculteurs pour le désherbage des cultures
- Accompagnement dans la mise en œuvre de désherbage mécanique
- Conduite d'expérimentations et démonstrations de matériels de désherbage mécanique
- Dossiers d'aides à l'acquisition de ces matériels.

Réduire l'usage des produits sur l'AAC, en particulier les herbicides (produits les plus à risque pour la ressource).

○ Aire d'alimentation de captages :

Thématique « Evolution des systèmes agricoles » :

- *Diagnosics technico-économiques personnalisés des systèmes fourragers*
- *Groupe d'éleveurs pour promouvoir l'intérêt des prairies pour la préservation de la ressource en eau*
- *Portes ouvertes techniques et visites de fermes.*
- *Acquisition de parcelles pour favoriser ces systèmes avec la mise en place d'un BRCE (Bail Rural à Caractère Environnemental)*
- *Aides financières directes aux agriculteurs : MAEC, Paiements pour Services Environnementaux*



**Favoriser des systèmes plus économes en intrants,
plus herbagers, ou en Agriculture Biologique**



Thématique « Aménagement parcellaire et paysager » :

- *Création de haies sur talus anti-érosif*
- *Modification des entrées/sorties de champs*
- *Boisements de parcelles qui n'ont pas de vocation agricole.*
- *Aménagements de cours d'eau, pour éviter l'abreuvement directs des animaux*

**Limiter les ruissellements et l'érosion
et favoriser l'infiltration de l'eau**

○ Aire d'alimentation de captages :

Mais aussi des actions non agricoles

- *Sensibilisation des communes et du grand public aux alternatives aux produits phyto*
- *Sensibilisation des services et des particuliers au bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement.*

Limiter les pollutions liées à l'azote et aux produits phytosanitaires d'origines non agricoles



Un suivi continu et renforcé de la qualité des ressources en eau

- *Analyses des eaux brutes souterraines et des cours d'eau*
- *Suivi de l'évolution des nitrates et des molécules phytosanitaires présentes*

Suivre la qualité des ressources en eau et évaluer l'impact des programmes d'actions



Temps Fort CT'EAU Mayenne amont

- 23 mai 2024 -

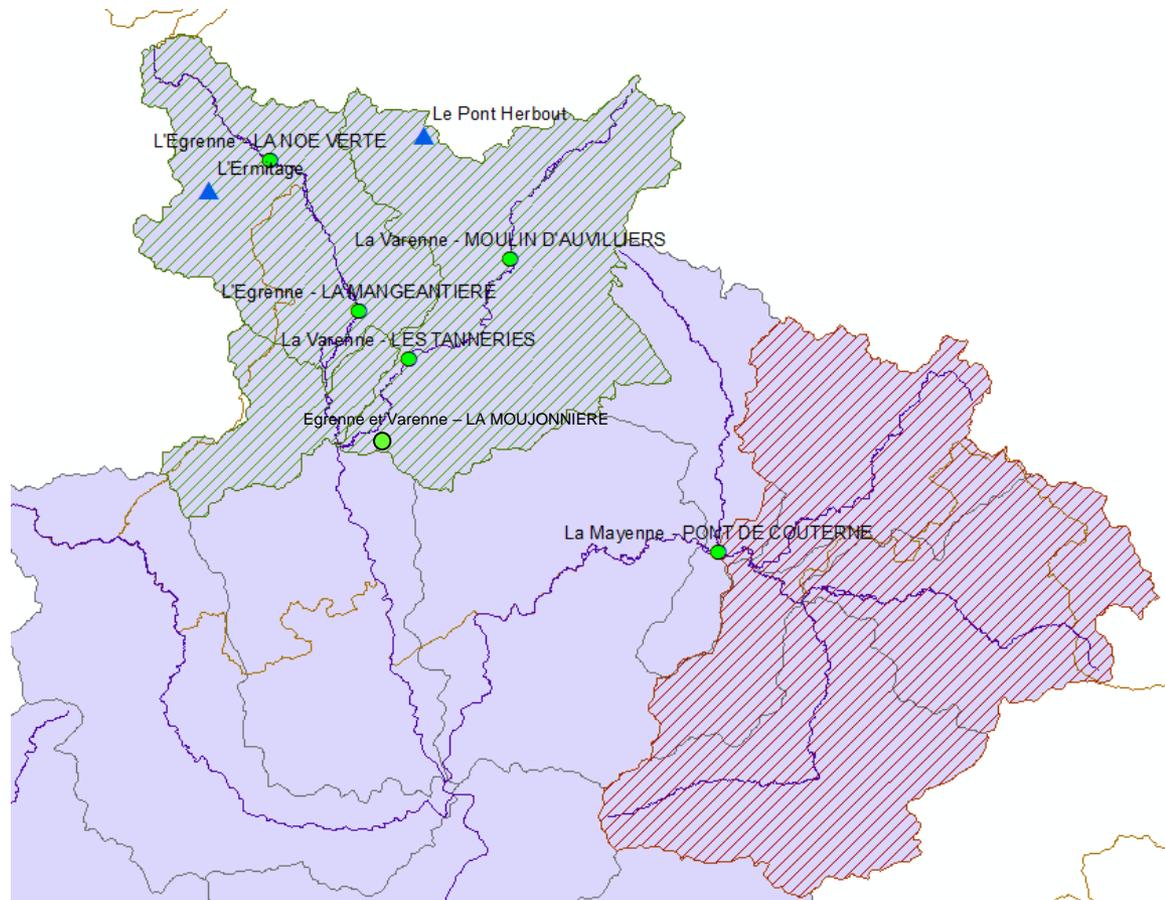


- **CT Eau Mayenne amont (territoire, enjeux, ...)**
- **Présentation des réalisations 2022 et actions 2023**
- **Présentation du bilan à 3 ans**
- **Questions diverses**

- **AEP - 8 captages prioritaires**

- 6 prises d'eau superficielles (Noë verte, Mangéantière, Moulin d'Auvilliers, Moujonnière Egrenne, Moujonnière Varenne et Couterne)
- 2 captages souterrains (Ermitage/Ger et Gué Pont Herbout)

- 1 à enjeu « nitrates » à Ermitage/Ger
- 7 à enjeu « pesticides » Glyphosate, AMPA, herbicides agricoles
 - Problématiques des nouveaux métabolites
 - Grandes AAC (Egrenne/Varenne - 486 km² et Couterne - 535 km²) => identification de BV prioritaires



Objectifs opérationnels

Actions en 2021 – 2023 et prévisionnelles 2024-26

- ✓ Bonnes pratiques
- ✓ Intrants / rejets
- ✓ Transferts
- ✓ Connaissance

- ### Secteur Pont de Couterne:
- Suivi qualité de l'eau (Nitrates et Pesticides)
 - 222 prélèvements réalisés sur 3 ans
 - Accompagnement système herbager (la culture du luzerne)
 - Formations avec la MFR la Ferté Macé sur :
 - La haie bocagère ;
 - La construction d'un système biotechnique innovant
 - Mise en place d'une charte Phytosanitaire
 - **Signature officielle** le 09 décembre 2021
 - En 2023, réunion de suivi, 12 structures sur 15 identifiées
 - Dispositifs transversaux = MAEC
 - 455 plaquettes d'information envoyées
 - 2 réunions d'information
 - 11 agriculteurs engagés
 - 11 bilans IFT et cartographies des parcellaires sous SIG

Objectifs opérationnels

- ✓ Bonnes pratiques
- ✓ Intrants / rejets
- ✓ Transferts
- ✓ Connaissance

Actions en 2021 – 2023 et prévisionnelles 2024-26**Secteur Egrenne Varenne :**

- Actions agricoles individuelles =
 - Essai d'implantation de prairies multi-espèces
- Actions agricoles collectives =
 - Sensibilisation aux enjeux de qualité de l'eau
 - Désherbage mécanique (*532 plaquettes envoyées en mars 2022 + Intervention lors d'une demi-journée de démonstration en mai 2022*)
 - Promotion de la filière chanvre et autres filières
 - V1 charte vente de produits phytosanitaires écrite
- Dispositifs transversaux = MAEC =
 - 532 plaquettes envoyées,
 - 2 réunions d'informations,
 - 25 agriculteurs engagés
 - 24 IFT réalisés
 - 25 cartographies des parcelles sous SIG
- Suivi qualité de l'eau (Nitrates et Pesticides)
 - 348 prélèvements réalisés entre 2021 et 2023

Pont de Couterne – Egrenne Varenne

Bilan MAEC 2023-2024

région	AAC	année	nombre	surfaces AAC	type mesures	type exploitation	montant annuel plafonné	montant sur 5 ans plafonné
PAYS DE LA LOIRE	Pont de Couterne	2023	4	522	HBV3 Evolution	Herbe 70% + bio	72000	360000
PAYS DE LA LOIRE	Pont de Couterne	2024	2	117	HBV3 Evolution et HBV1 Maintien	Herbe 70% + bio	14621	73105
NORMANDIE	Pont de Couterne	2023	7	348	HBV 2 et HBV3 Maintien	BIO et tout herbe (> 80%) attestation 0 phytos	40000	200000
NORMANDIE	Pont de Couterne	2024	1	32	HBV3 Maintien	bio - 100% herbe	6000	30000
NORMANDIE	Egrenne-Varenne	2023	25	1986	HBV3 Maintien (19) Evolution (1) HBV2 Maintien (4) CPRA (1)	système herbager et/ou bio	194000	970000
NORMANDIE	Egrenne-Varenne	2024	4	209	HBV3 Maintien (3) CPRA (1)	système herbager et/ou bio	20148	100740
TOTAL			43	3213			346769	1733845

- **Matin** : techniques de pâturage, choix des espèces prairiales et gestion des prairies difficiles
- **Après-midi** : Echange de pratiques sur le pâturage (arbre de décision)

Lieu	Nombre de participants	Date
St Clair de Halouze	16	avr-24
Pré en Pail - St Samson	3	avr-24
La Ferté Macé	4	avr-24
Domfront	4	avr-24
Total	27	

PERSPECTIVES 2024-2026

Volet Pollutions diffuses

Focus sur Pont de Couterne

Présentation AAC Pont de Couterne

- Classé prioritaire en 2008 (Grenelle de l'environnement)
- Prise d'eau dans la Mayenne à Couterne
 - Exploitée par SIE d'Andaine et son délégataire STGS
 - Alimente 5800 habitants (3100 abonnés) + industries
 - 374000 m³ par an soit 57% du volume total (2022)
- Compétence « AAC prioritaire » confiée au SDE en 2012
- Surface de 53500 ha : 40 communes concernées et 2 départements : Orne (32%) et Mayenne (68%)
- SAU 40000 ha – 700 exploitations dont 455 ayant plus de 10 ha sur l'AAC – polyculture élevage avec dominante laitière
- Eau superficielle très vulnérable aux pollutions diffuses ; suivi mensuel de qualité d'eau en 7 points avec 4 sous-bassins (cf. carte ci-après)
- 1^{er} CT 2015-2019 centré sur la réduction AMPA avec laiterie de Charchigné : réduction réduite par 20 suite changement lessive
- 2^{ième} CT Eau 2021-2026 afin de réduire les pesticides d'origine agricole
- Charte Phyto en raison d'un grand nombre d'agriculteurs afin de réunir tous les acteurs

Présentation AAC Pont de Couterne



Bassin	Surface en km ²	Commune	Point Prélèvement	Nombre prélèvements	Cours d'eau
Gourbe	136	Méhouldin	M5	6	Gourbe
Mayenne Amont	154	Neuilly le Vendin	M2	6	Mayenne avant Aisne
Aisne	172	Madré	M4	6	Mayenne après Aisne
Anglaise	48	St Julien du Terroux	M6	12	Anglaise
		Madré	M7	12	Anglaise
		Madré	M8	12	Anglaise
Prise eau (Pont de Couterne)		Couterne	M9	12	Mayenne
TOTAL	510			66	

Charte encadrant le conseil et la vente de produits phytos

Signé décembre 2021

Finalisé en septembre 2023

15 signataires :

- Partenaires techniques : Agrial, Terrena, AMC, Chambre d'agriculture Orne et Mayenne, Cer France Mayenne-Sarthe et Orne, D2N, Seenovia, Ter Qualitechs, SDE61 et SIEA d'Andaine
- Partenaires institutionnels : DDT61, Phyteis (ex-UIPP)
- Partenaire financier : Agence de l'eau Loire Bretagne

3 partenaires n'ont pas souhaité signer : Agrial, Phyteis et Ter Qualitechs

Les objectifs de la Charte phytos

- 1. Partager les problématiques du territoire** avec les acteurs qui sont au contact régulier des agriculteurs pour progresser ensemble vers une meilleure qualité de l'eau à Pont de Couterne.
- 2. Echanger les connaissances dont disposent les différents signataires de la charte** au sujet des leviers agronomiques permettant de réduire le risque de pollutions diffuses de la ressource en eau
- 3. Harmoniser les conseils et préconisations apportés aux agriculteurs** de l'AAC au regard des enjeux de qualité de l'eau.
- 4. Définir les engagements respectifs** du SDE et des structures signataires

Les difficultés et les freins de la Charte phytos

- 1.Communication : contacts difficiles car peu de mails et de tél. portables
- 2.Territoire éclaté sur 2 départements et des acteurs qui changent très souvent
- 3.Tendance à l'intensification des pratiques, à l'agrandissement des fermes et réduction de l'élevage et des prairies.
- 4.Le changement de la réglementation et des molécules (pertinent – non pertinent) – Quali cible
- 5.Peu de MAEC en 2023 et 2024 : 14 exploitations représentant 1000 ha soit 2,5% de la SAU avec surtout des systèmes herbagers et bio.

Les opportunités et les perspectives de la Charte phytos

1. Travailler avec les négociants et les coopératives sur les CEPP (certificats d'économie de produits phytosanitaires)
2. Donner à voir sur le territoire des exploitations performantes sans pesticides avec l'aide des Centres de gestion et les Chambre d'agriculture
3. Travailler avec des collectivités pour proposer un AFAFE sur un sous-bassin de l'AAC de Pont de Couterne (Anglaise ?)
4. S'appuyer sur les exploitations en « MAEC » pour développer des « groupes de progrès » et proposer des formations favorables à la qualité de l'eau à l'ensemble des agriculteurs.

La qualité de l'eau à la prise d'eau de Pont de Couterne

1. Les objectifs :

Nitrates

- Objectif : Mesures < **25 mg/L** dans 90% des prélèvements et aucun dépassement de la norme
- Norme de potabilité : Mesures < **50 mg/L**

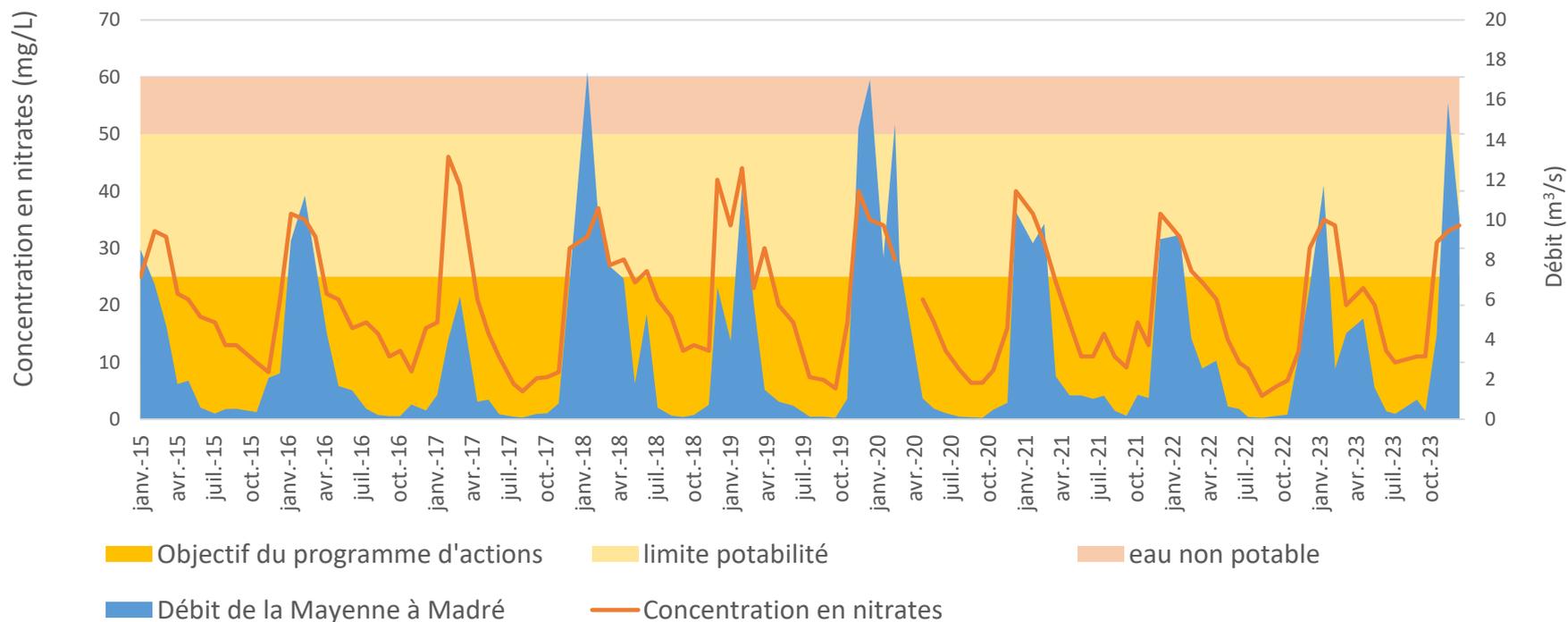
Produits Phytos

- PESTICIDES (hors AMPA) : 90% détections < 0,1 µg/l
- AMPA : 50% des détections < 0,1 µg/l
- SOMMES de pesticides : 100% des detections < 0,5 µg/l

La qualité de l'eau à la prise d'eau de Pont de Couterne

2. Les résultats en eau brute

Evolution des concentrations en nitrates à la prise d'eau en fonction du débit de la Mayenne



La qualité de l'eau à la prise d'eau de Pont de Couterne

2. Les résultats en eau traitée (ARS 7-11-2023)

Paramètres eau traitée	analyse ARS 7/11/2023 en µg/l
Chlorothalonil R471811	0.311
Métolachlore ESA	0.087
Métolachlore OXA	0.025
Métazachlore OXA	0.010
Dicofol	<0.04
Glyphosate	<0.025
AMPA	<0.025
Métazachlore ESA	<0.020
Dicamba	<0.02
Tébuconazole	<0.02
Terbutylazine	<0.02
Diméthénamide	<0.02
Quinmerac	<0.02
Triclopyr	<0.02
Alachlore ESA	<0.010
Terbutylazine désethyl	<0.01
Métazachlore	<0.01
Nicosulfuron	<0.01
Diméthachlore ESA	<0.01
Métolachlore total	<0.01
flufénacet ESA	<0.005
Diméthénamide ESA	<0.005

Conclusion

1. Les normes (différence eau brute et eau traitée) :

- Nitrates : 25-50-100
- Pesticides : 0,1 µg/l, 0,5 µg/l – 2µg/l et 5 µg/l

2. Molécule mère et métabolite

3. Pertinent et non pertinent : toxicité pour la reproduction, cancérogénicité ou perturbation endocrinienne

4. Projet d'analyse ciblée sur plus de 300 000 molécules afin de d'identifier les molécules présentes dans l'eau (PFAS, HAP, résidus médicaments, pesticides, PCB...

5. Projet de bio-essai afin de mesurer l'effet cocktail sur des algues, des champignons, des bactéries, des levures et des cellules animales

6. Les informations sur le coût des traitements et leurs limites

Présentation du label Terre de sources

Eau du bassin rennais – Daniel HELLE



TERRES DE SOURCES

MAI 2024

Préfecture de l'Ille-et-Vilaine
REPUBLIC FRANÇAISE
Premier ministre
Secrétariat général pour l'investissement
BANQUE des TERRITOIRES
GROUPE
Caisse d'Épargne

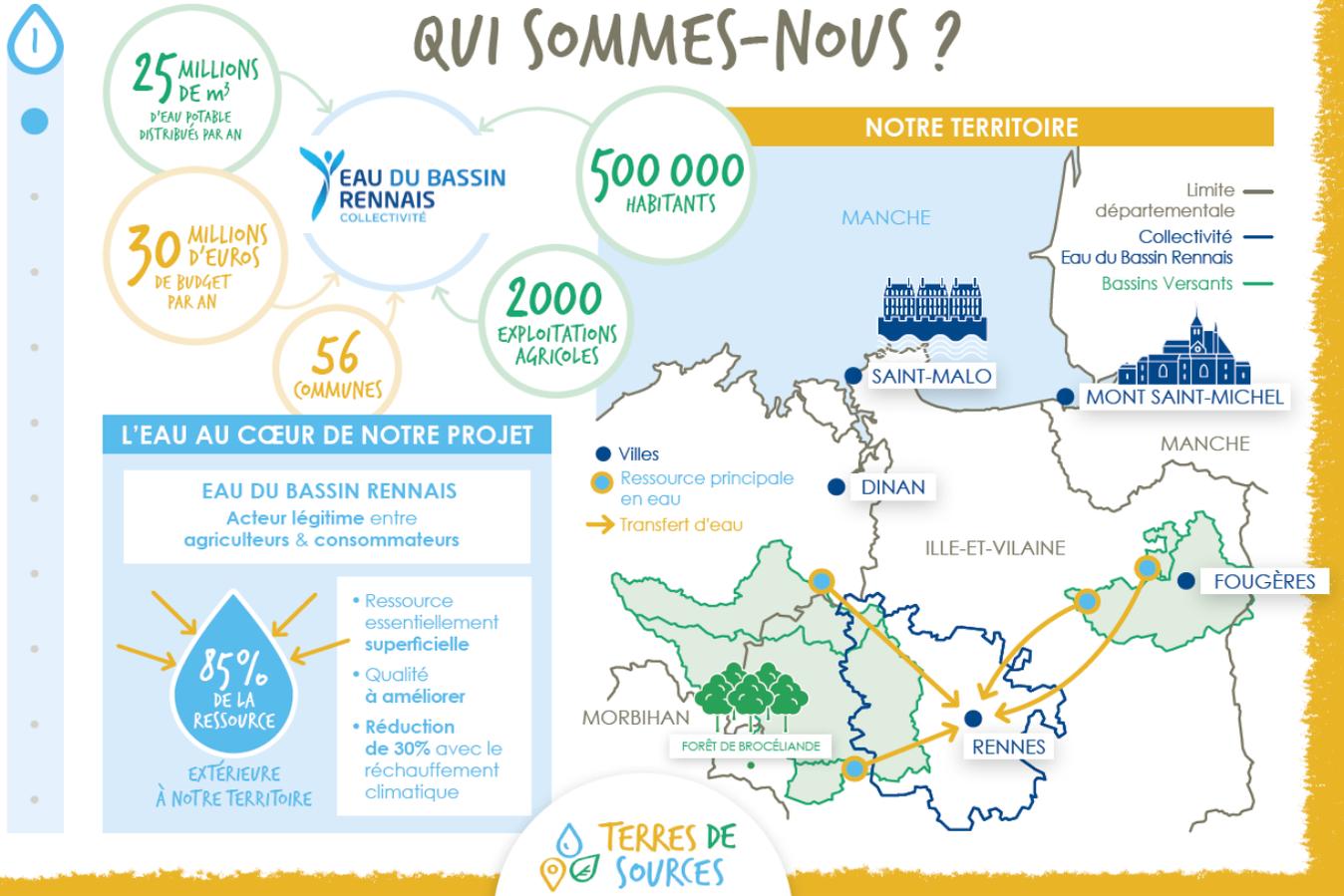


Avec le concours
du Programme d'Investissements d'Avenir

Avec le soutien financier de



QUI SOMMES-NOUS ?



Collectivité Eau du Bassin Rennais

- 6 EPCI - 46 élus – 65 agents
- Président : Michel Demolder



- Vice-Président Terres de Sources : Yannick Nadesan



- Protéger les ressources en eau via la **diversification** des cultures et des productions = **Transformation du territoire**
 - Cf études INRAE 2010 et 2023 : déspecialisation des parcelles, des exploitations et des territoires

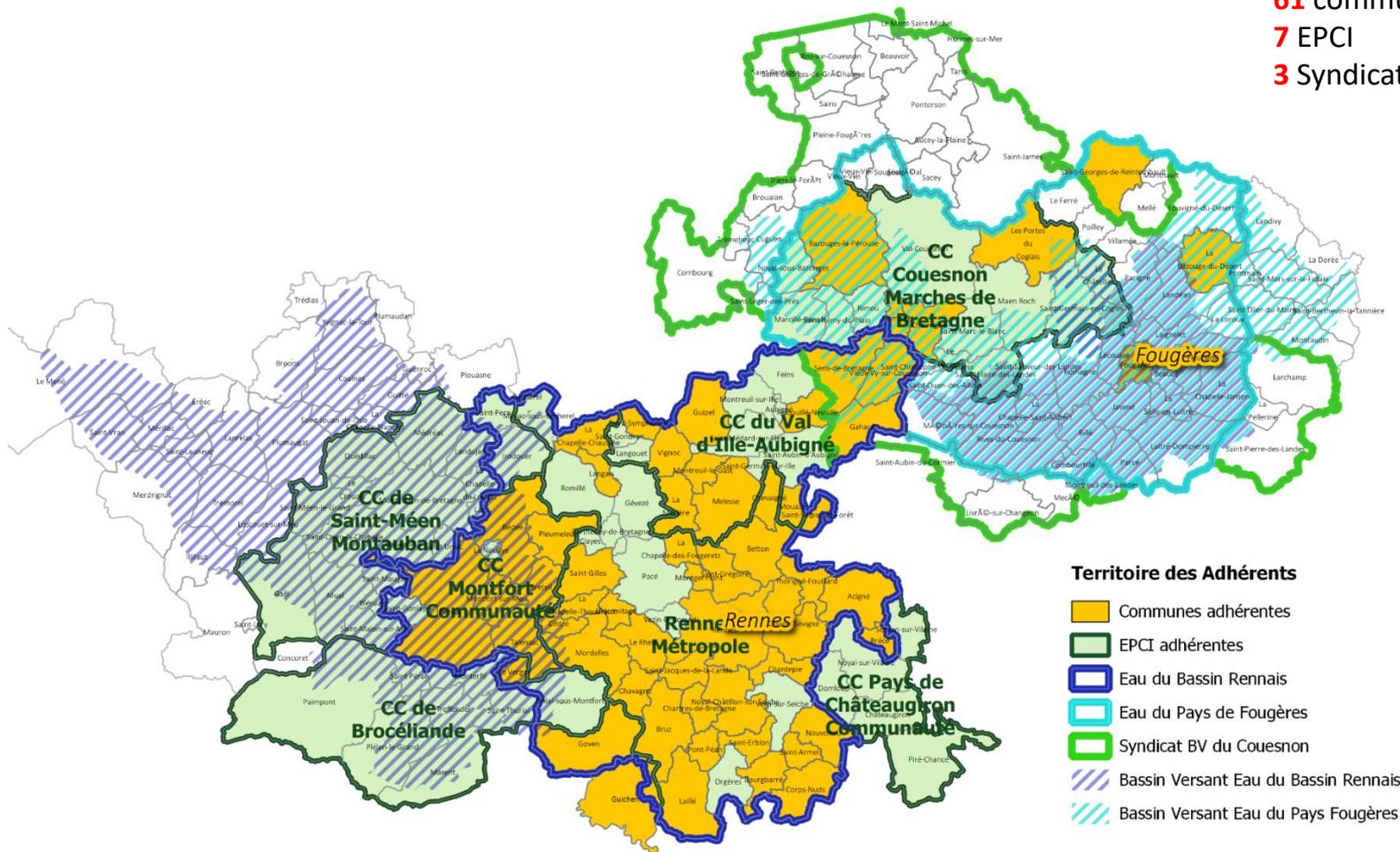


- Valoriser les productions localement et à l'échelle nationale au niveau des territoires partenaires, et dans tous les circuits de commercialisation dont les GMS
- Feuille de route = scénario Afterres 2050 décliné localement = évolution du régime alimentaire des habitants + évolution des types et des modes de production
- Objectif : 25% des exploitations du territoire en 2028



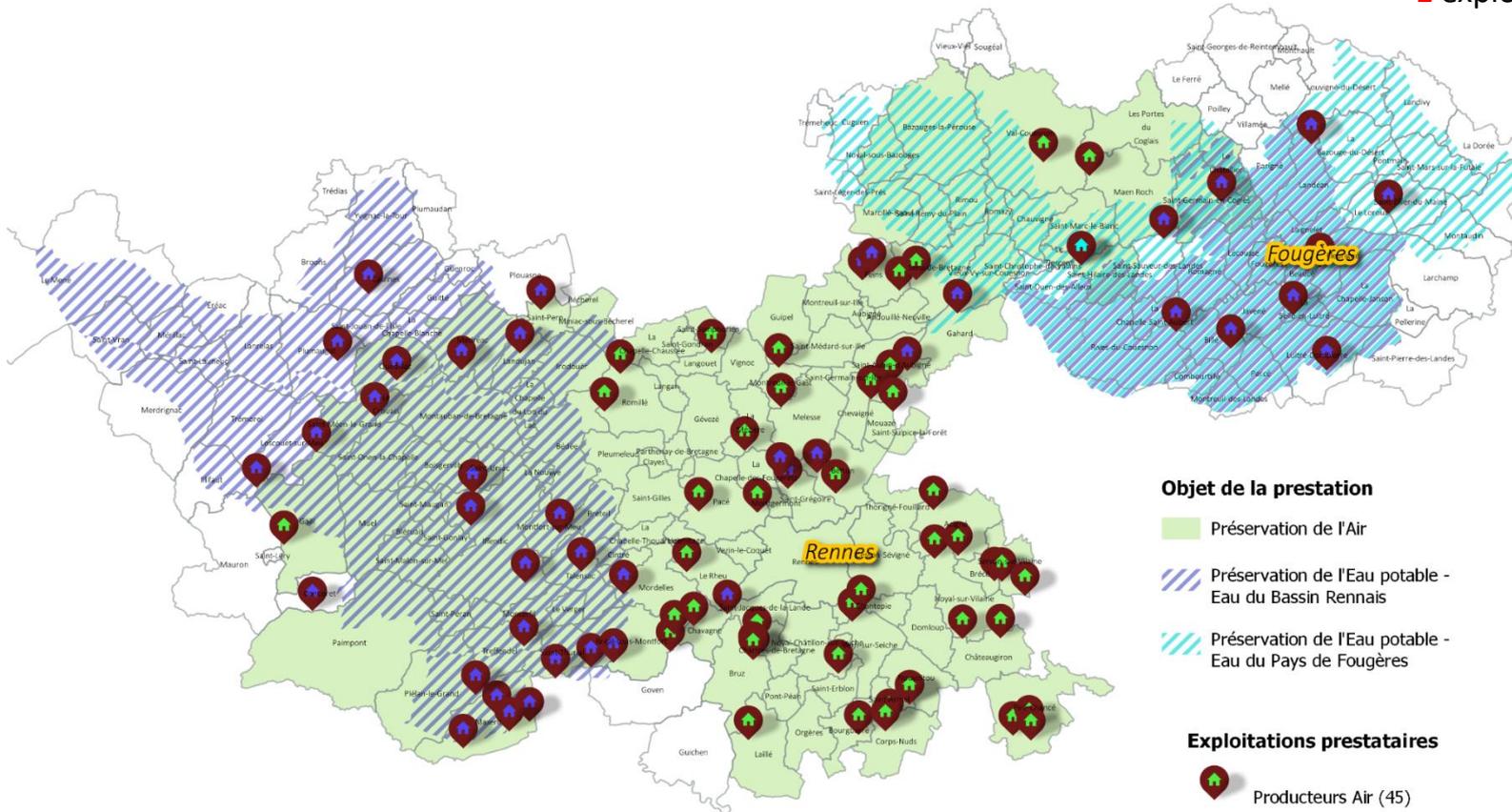
- Concept : marché public de **prestation de service** « protection des ressources en eau »
- **Convention de groupement** de commande entre des collectivités de compétences complémentaires
- Mise en œuvre :
 - 2015 : Ville de Rennes – 3 exploitations agricoles
 - 2018 : 15 communes – 20 exploitations agricoles
 - 2023 : 61 communes – 88 exploitations agricoles
- Intérêt financier pour le producteur :
 - L'agriculteur fixe son prix
 - Il perçoit un « bonus » proportionnel à son ambition de progrès – jusqu'à 3K€/an
 - En complément, il lui est proposé une rémunération de prestations d'éducation à l'alimentation durable

61 communes
7 EPCI
3 Syndicats d'eau



87 exploitations agricoles avec la SCIC Terres de Sources

1 exploitation avec Pomona



Objet de la prestation

- Préservation de l'Air
- Préservation de l'Eau potable - Eau du Bassin Rennais
- Préservation de l'Eau potable - Eau du Pays de Fougères

Exploitations prestataires

- Producteurs Air (45)
- Producteurs Eau EBR (43)
- Producteurs eau EPF (1)

- **BOF** : Beurre - Œuf - Fromage - produits laitiers



- **Boissons** : jus pommes – cidre



- **Epicerie** : légumineuses - huile - vinaigre - farine

- **Fruits frais** :



- **Légumes** : frais - 4^e gamme – 5^e gamme



- **Surgelés** : glace



- **Viande** : bœuf – brebis – porc -volaille



Montant prévisionnel annuel des achats : 1,5M€ en 2024



1 Respect et maintien des critères d'entrées

2 Réalisation d'un diagnostic IDEA

3 Mise en œuvre d'une démarche de progrès



DES CRITÈRES D'ENTRÉES À RESPECTER ET À MAINTENIR SUR L'EXPLOITATION

ABSENCE d'utilisation de :

- Métaldéhyde (anti-limace)
- Diméthénamide (désherbant maïs)
- S-Métolachlore (désherbant maïs)
- D'antibiotiques en préventif *
- OGM/huile de palme dans l'alimentation des animaux *



ABSENCE de commercialisation de légumes en contre-saison

ABSENCE d'utilisation de néonicotinoïdes

LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC IDEA

Evaluation du niveau de durabilité de l'exploitation et identification des voies de progrès

3 DIMENSIONS + 53 INDICATEURS

- agro-écologique
- socio-territoriale
- économique



Le résultat servira de base pour élaborer la DÉMARCHE DE PROGRÈS

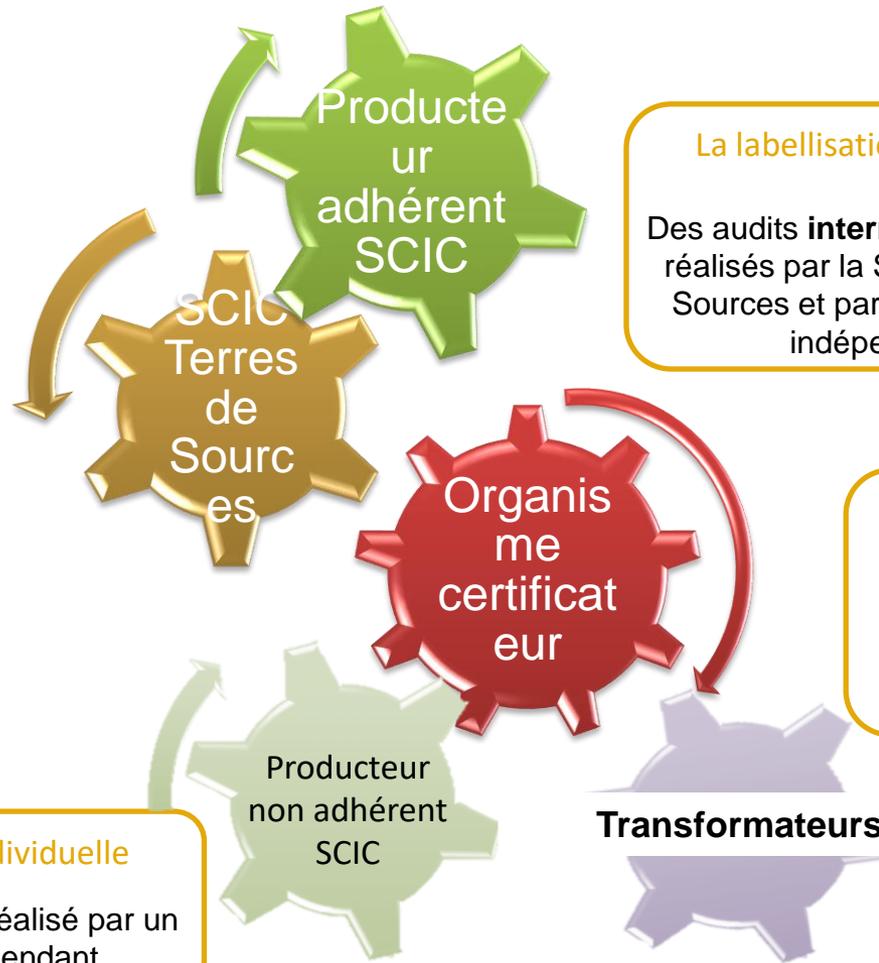
UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS ET L'ATTEINTE D'OBJECTIFS

La démarche de progrès traduit l'amélioration continue des pratiques agricoles et démontre l'engagement du producteur.

Des objectifs à atteindre :

- Diminution du bilan apparent d'azote
- Diminution de l'indicateur de fréquence de traitement herbicide et hors herbicide
- Augmentation du score de 12 indicateurs cibles IDEA





La labellisation collective
Des audits **internes** et **externes** réalisés par la SCIC Terres de Sources et par un organisme indépendant



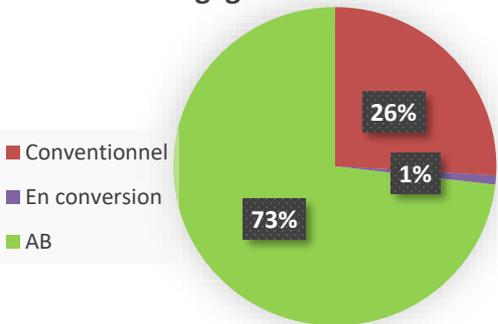
Un contrôle
Un contrôle des transformateurs pour garantir l'origine Terres de Sources

La labellisation individuelle
Des audits **externes** réalisé par un organisme indépendant

Transformateurs

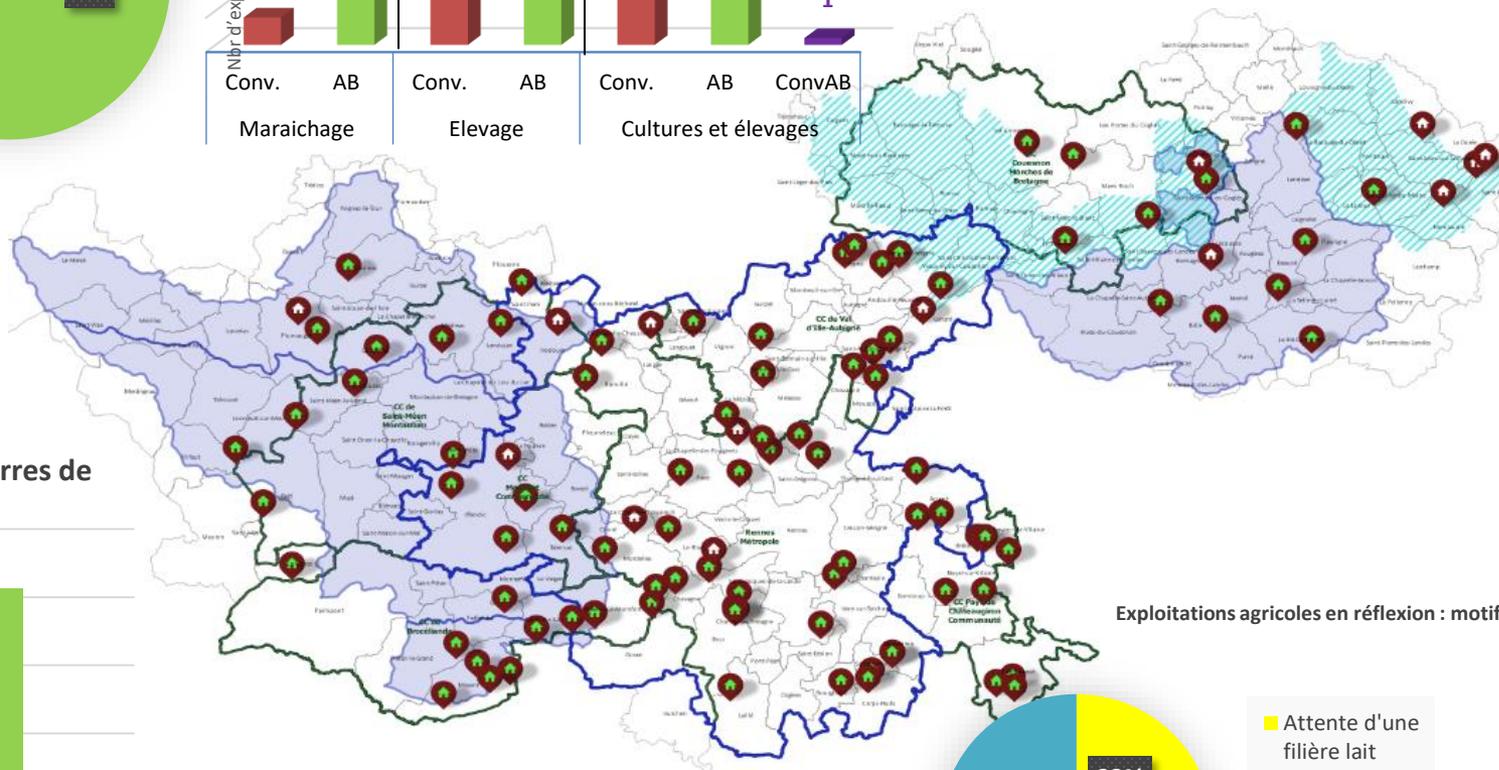
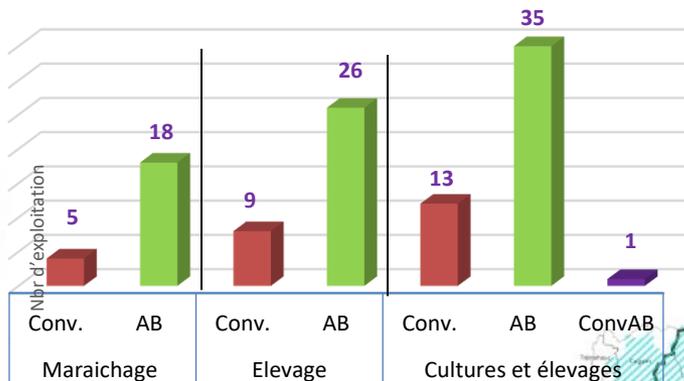


Système agricole des exploitations engagées

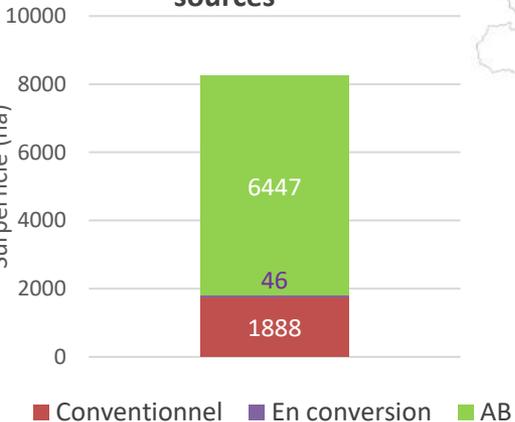


Total de 109 exploitations

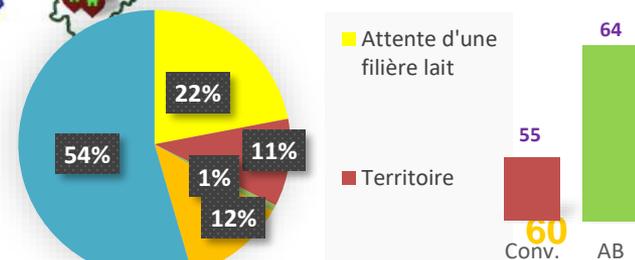
Type de production des exploitations engagées



Surfaces labellisées Terres de sources



Exploitations agricoles en réflexion : motifs d'attente



Total de 104 exploitations

- **Démarche de progrès :**
 - Intégration d'une proportion croissante de matières premières issues d'exploitations labellisées
 - Réduction d'utilisation d'additifs alimentaires
 - Réduction impact sur l'eau et réduire les prélèvements d'eau
- Pas d'ingrédients ultra-transformés, OGM, huile de palme, nanomatériaux
- Au moins 1 ingrédient significatif issu d'exploitations labellisées
- + partie spécifique à chaque filière

Les filières végétales



	Nombre de producteurs	Surface emblavée (ha)	Surfaces exploitations labellisées (ha)	Quantités (t)	Nombre de transformateurs	Détail transformateurs
Blé bio	14	100	800	300	5	1 stockeur + 4 moulins
Blé conventionnel	8	80	900	400	4	1 stockeur + 3 moulins
Légumineuses bio	5	50	450	50	1	1 trieur/stockeur
Légumes bio	3	10	20	50	2	1 légumerie 4° gamme 1 transformateur 5° gamme
Sarrasin bio	8	65	480	70	6	1 sécheur 1 trieur stockeur 3 moulins 1 industriel de galettes
Sarrasin conventionnel	13	120	1000	110	6	1 sécheur 1 trieur stockeur 3 moulins 1 industriel de galettes
Bière bio (sarrasin et orge)	2	5	120	10	2	1 malteur + 1 brasseur
	53	430	3770	990	20 (différents)	

Les filières animales

Filière Porc sur paille

Filière Porc bio (1)

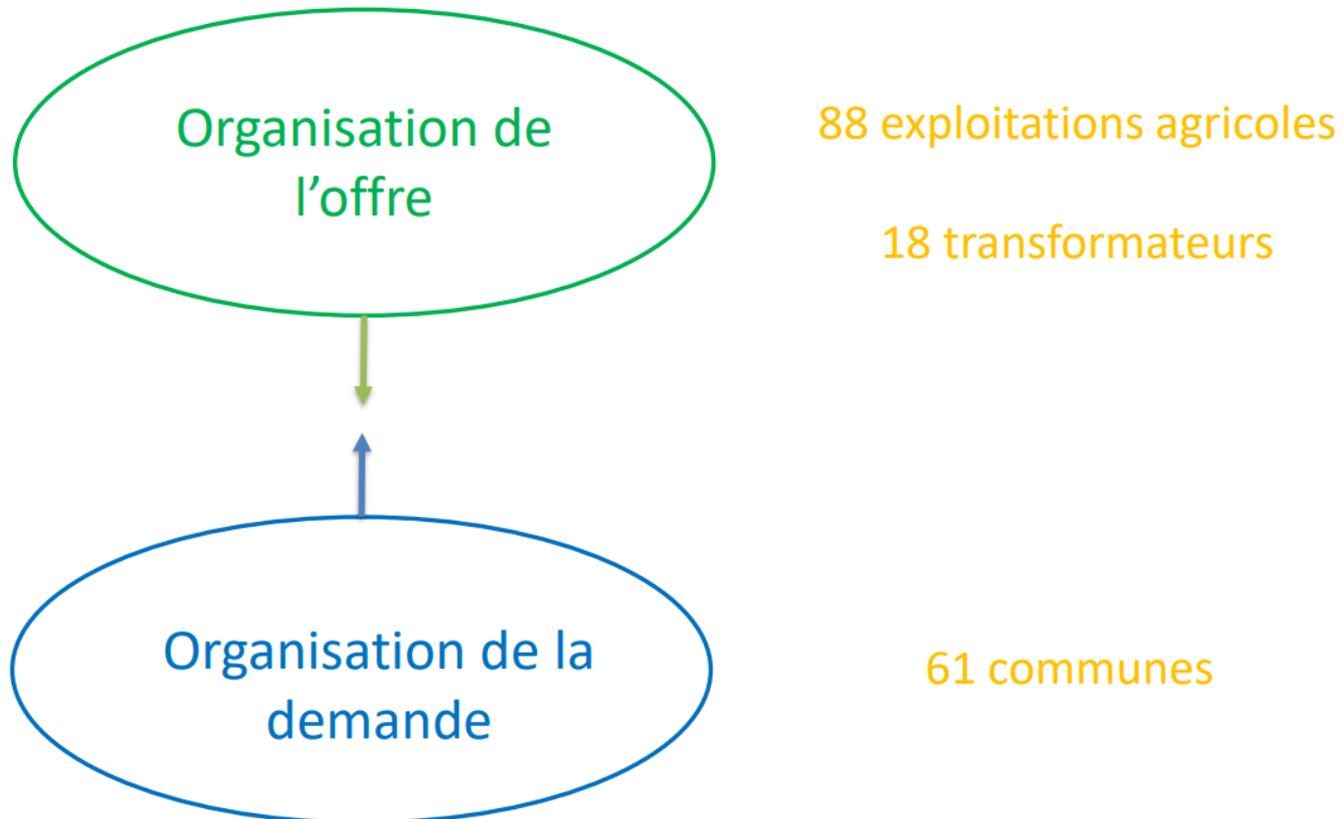
Filière Porc bio (2)

**Filière Viande bovine Bio
(races mixtes et croisées BVB)**



Nombre de producteurs	Groupement de producteurs	Surfaces exploitations labellisées (ha)	Nombre de transformateurs	Détail transformateurs
2	-	160	3	1 abattoir 1 atelier de découpe 1 atelier de fabrication
5	1	420	2	1 abattoir 1 atelier de découpe et fabrication
2	1	135	2	1 abattoir 1 atelier de découpe et fabrication
17	1	1330	1	1 abattoir 1 atelier de désossage + préparation des viandes
26	3	2045	5	

Les filières en cours de construction : Chanvre, valorisation des veaux laitiers, poulets, œufs, lait bio et conventionnel, céréales secondaires (épeautre, seigle; millet)



Création et fonctionnement

- Création le 24 février 2022
- 8 réunions du comité stratégique
- 105 associés réunis en 6 collèges :
 - 70 producteurs (67 exploitations et 3 groupements)
 - 18 transformateurs
 - 7 collectivités (5 EPCI et 2 syndicats d'eau)
 - 7 initiatives citoyennes
 - 2 partenaires financiers
 - 1 salarié

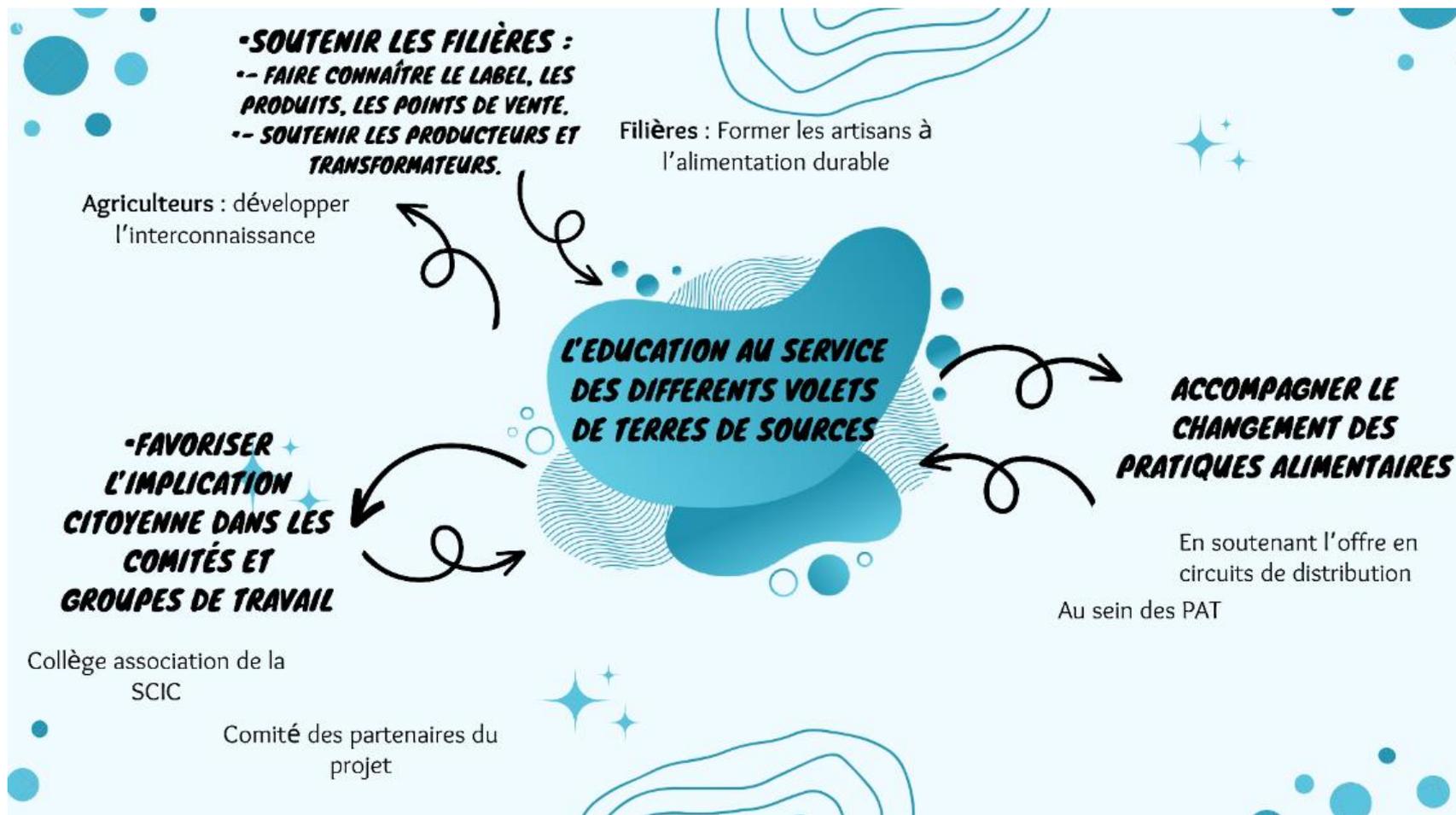
Début d'activité : janvier 2023

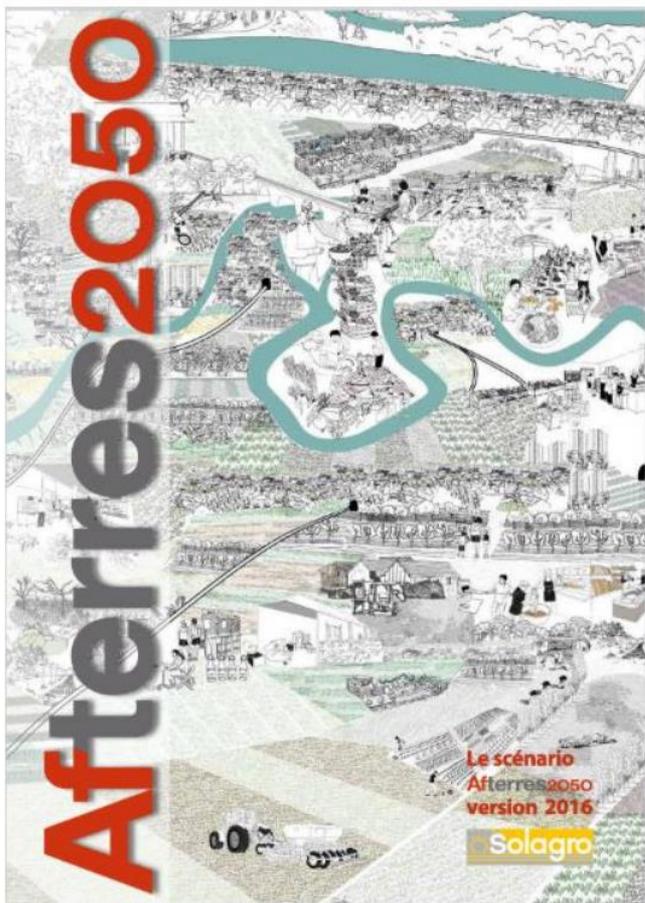
CA : Montée en charge progressive jusqu'en mars pour arriver sur une base de 600 K€HT

• Rappel de l'objet de la SCIC :

- Fournir des débouchés locaux et rémunérateurs aux productions labellisées Terres de Sources
- Organiser la logistique
- Organiser la labellisation et le droit d'usage du label
- Développer la notoriété du label auprès des consommateurs
- Animer les filières de production







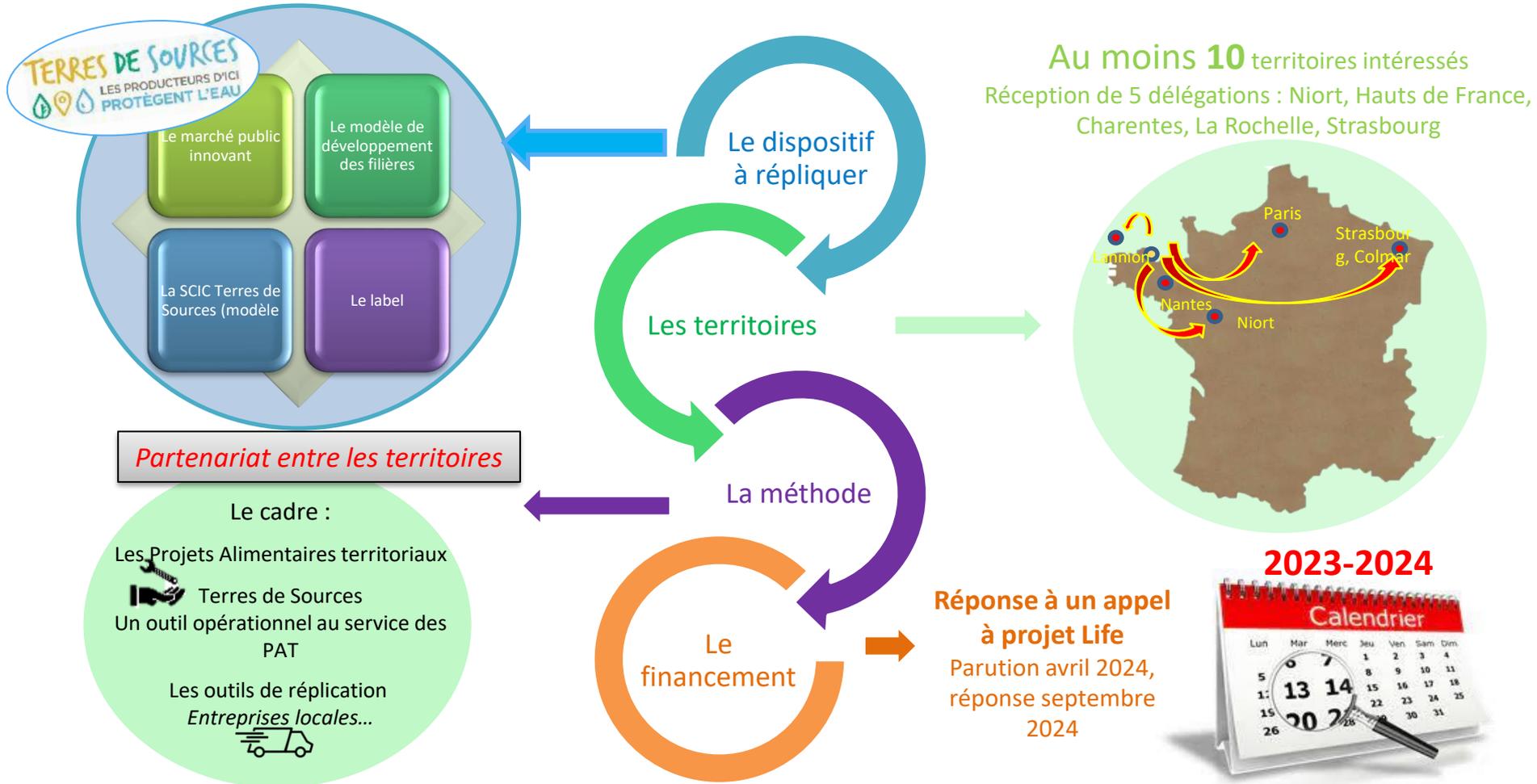
- Augmentation de la température de +0,8°C
- Creusement du déficit hydrique annuel de 50 mm
- Augmentation de la population : + 30%
- Réduction du rythme de consommation du foncier
- Augmentation du boisement
- Pertes de 3% de la surface agricole
- **Evolution du régime alimentaire** : réduction de la consommation de viande, augmentation de la consommation des légumineuses, fibres, fruits et légumes, ...
- **Augmentation de l'autonomie pour l'alimentation des animaux** de 37% à 62% (aujourd'hui l'équivalent de la surface agricole est importée)
- **Réduction de la production animale** : -50% vaches laitières, des porcs et volailles
- **Augmentation de la proportion d'élevages et de productions économes en intrants**
- Augmentation des surfaces de légumineuses, légumes, fruits, blé noir, blé panifiable, huiles, ...

Investissement direct :

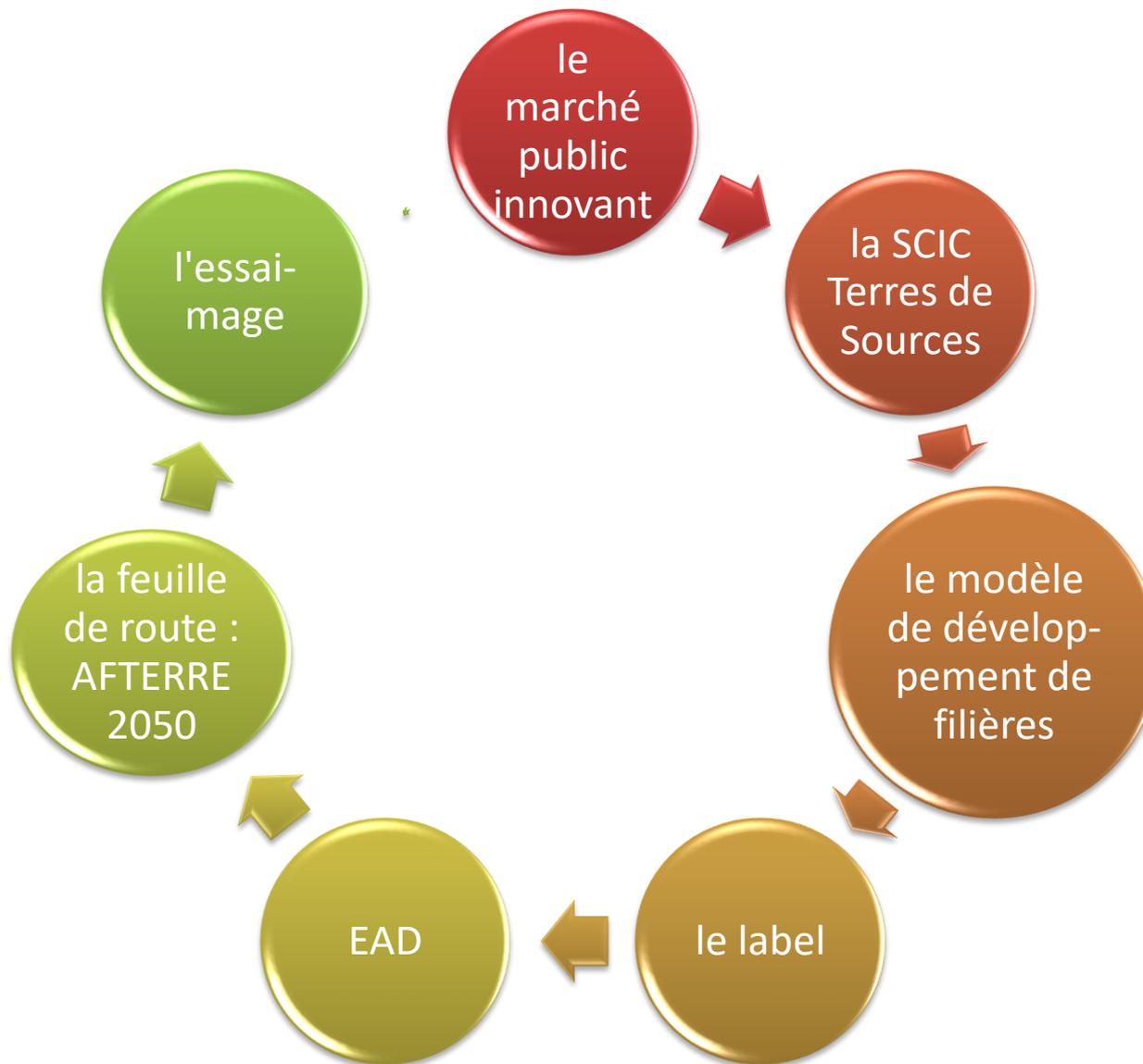
-  Antofénol chimie verte 2 M€
Solutions Innovations Environnement
-  GwenneG finance 5 M€
-  J'achète Fermier! transformation à la ferme 0,8 M€

Investissement indirect :

-  WEENAT météo : 0,4 M€
-  GREENIMPULSE chimie verte : 0,4 M€
INCREASE AGRICULTURAL PERFORMANCE, INCREASE OUR HEALTH
- 10 porteurs suivis (25 depuis le début)







MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Daniel Helle – dhelle@ebr-collectivite.fr
06 24 13 60 49

Site internet : www.terresdesources.fr

SUIVEZ
TERRES DE SOURCES
sur les réseaux sociaux



Groupe 1

NOM – PRENOM	STRUCTURE
ANCKAERT Roxanne	CA 61
BAGLIN Guy	SDE 61
BOISGONTIER Sophie	CD 53 / SAGE Mayenne
BOITRIN Didier	SYBAMA
BONIOU Pascal	AELB
CRUCHON Mickaël	CD 53 / SAGE Mayenne
DELETRE Jean-Luc	SDE 61
FORGET Bernard	SMPEP Domfront Passais
FOURNIALS Xavier	CATER
GODEFROY BLANCHE Nadège	SMR NM
HEURTEBIZE Alain	SYBAMA
LEBRUN Mathieu	CCAP
MOREL Corinne	AELB
NIGOT Maxime	AELB
SALLES Michel	CA 61
VALPREMIT Antoine	Mayenne communauté

Groupe 2

NOM – PRENOM	STRUCTURE
AUGEAT Ezéchiél	SYBAMA
CHAMBRELAN Alain	FDPPMA 53
DORON Jean-Paul	FDPPMA 61
GAHERY Pascal	CD 61
GUEDE Philippe	SYBAMA
GUILMEAU Henri	SIAEP des avaloirs
HARAULT Jérôme	La chapelle au Riboul
HAUTBOIS Vincent	DDT 53
JAMET Jérôme	FDPPMA 61
JOUVENEL Lucie	SDE 61
LAUNAY Adrien	CR PDL
MICHEL Louis	CD 53 / SAGE Mayenne
MINEAU Camille	SYBAMA
PICCO Adrien	DDT 61
ROBERT Alexis	CD 53 / SAGE Mayenne
ROBY Aude	CC Ernée